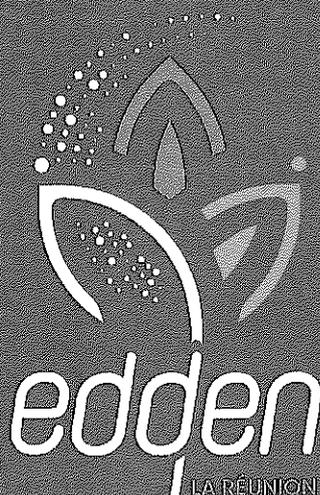


RAPPORT DU MANDATAIRE

ANNEE 2021

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales



Société Publique Locale

Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels

52, Route des Sables - CS22115 - 97427 Etang-Salé
Capital Social : 1 450 000 € SIRET : 850 654 450 000 46
- R.C.S - St. Pierre - Code APE : 8130 Z

contact@edden.re

Accusé de réception en préfecture
974 219740107-20220930-DEL061092022-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Sommaire du Rapport du Mandataire

I.	RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1
II.	PRESENTATION GENERALE	3
III.	LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN	5
IV.	LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021	7
V.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	9
VI.	LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2021	9
VII.	RAPPORT FINANCIER	21
VIII.	BILAN SOCIAL	37
IX.	TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES	61
	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	71

Sommaire des Annexes

ANNEXE N°1	Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN
ANNEXE N°2	Les comptes annuels

I. RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En vertu de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte », le droit d'information et de contrôle exercé par les collectivités au sein des SPL se manifeste principalement par un rapport annuel remis par l'élu ayant mandat au sein de ces structures.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004- 806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que : "**Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte**".

En effet, les Sociétés Publiques Locales sont soumises à un contrôle de la part de leurs actionnaires, analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Identité de la Société :

Siège Social	252, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	8130 Z
Création de la Société	1 ^{er} Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	contact@edden.re

II. PRESENTATION GENERALE

Dispositions légales

La SPL EDDEN est une Société Anonyme, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (Livre II)
- Ses statuts et par son règlement intérieur.

Objet de la Société

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- ❖ La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- ❖ L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- ❖ La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

A cet effet elle peut notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,
- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

III. LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN

La SPL EDDEN compte au 31/12/2021 treize collectivités actionnaires :

ACTIONNAIRES	CAPITAL EN EUROS	% CAPITAL
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	1 075 000,00 €	74.14 %
CIVIS	100 000,00 €	6,90 %
SAINT DENIS	25 000,00 €	1,72 %
LE TAMPON	25 000,00 €	1,72 %
L'ENTRE-DEUX	25 000,00 €	1,72 %
SAINT JOSEPH	25 000,00 €	1,72 %
SAINT BENOÎT	25 000,00 €	1,72 %
SAINT LEU	25 000,00 €	1,72 %
SALAZIE	25 000,00 €	1,72 %
PETITE-ILE	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-LOUIS	25 000,00 €	1,72 %
LES AVIRONS	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-PIERRE	25 000,00€	1.72%
TOTAL	1 450 000,00 €	100,00 %

IV. LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- * Le Département de la Réunion : 10 sièges
- * La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges
- * L'Assemblée Spéciale : 6 sièges

■ Pour le Département de La Réunion, en sa qualité d'Actionnaire majoritaire de la SPL EDDEN :

Les mandataires élus au Conseil d'Administration, et représentant le Conseil Départemental, qui ont été désignés par la Commission permanente par délibération du 28 décembre 2018, sont au nombre de dix :

Jusqu'au mois de juin 2021, avant les élections départementales :

Mme Béatrice SIGISMEAU	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Jean-Marie VIRAPOULLE	1 ^{er} Vice-Président
Mme Claudette GRONDIN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Yvette DUCHEMANN	Conseillère départementale
M. Alix GALBOIS	Conseiller départemental
Mme Jacqueline SILOTIA	Conseillère départementale
Mme Marie-Lyne SOUBADOU	8 ^{ème} Vice-Présidente
M. Philippe LECONSTANT	Conseiller départemental
M. Enaud RIVIERE	13 ^{ème} Vice-Président
Mme Anne-Flore DEVEAUX	Conseillère Départementale

Après les élections départementales, les membres du Conseil d'Administration sont les suivants depuis le 2 septembre 2021, et ce après délibération en Assemblée Plénière du 28 juillet 2021 :

Mme Béatrice SIGISMEAU	4 ^{ème} Vice-Présidente
Augustin CAZAL	Conseiller départemental
Camille CLAIN	12 ^{ème} Vice-Présidente
Virgile KICHENIN	Conseillère départementale
Adèle ODON	Conseillère départemental
Sidoleine PAPAYA	Conseillère départementale
Viviane PAYET BEN HAMIDA	Conseillère départementale
Valérie RIVIERE	Conseillère départementale

Louise SIMBAYE

Conseillère Départementale

René SOTACA

Conseiller Départemental

■ Pour la CIVIS :

Les élus mandataires, représentant la CIVIS au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN ont été habilités par délibération du Conseil communautaire de la Collectivité en date du 27 juillet 2020

Jean-Pascal MANGUE
Stephano DIJOUX

Conseiller Communautaire
Vice-Président

■ Pour L'Assemblée Spéciale :

En 2021, les élus mandataires représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration sont :

Représentant de la Mairie de Saint-Joseph

M. Jean-Denis NAZE Habilité par délibération du conseil municipal
n°200626_038 en date du 26/06/2020

Représentant de la Mairie du Tampon

M. Jean-Pierre
THERINCOURT Habilité par délibération du conseil municipal n°10-
20200711 en date du 11/07/2020

Représentant de la Mairie de Saint-Denis

Mme Marie-Annick
ANDAMAYE Habilité par délibération du conseil municipal en date
du 18/07/2020

Représentant de la commune de Saint-Benoît

Mme Marie-Sabine
SAUTRON Habilitée par délibération du conseil municipal en
date du 30/07/2020

Représentant de la Commune de Saint-Leu

M. Jacky CODARBOX Habilité par délibération du conseil municipal
n°10/30072020 en date du 30/07/2020

Représentant la Commune de L'Entre-Deux

M. Yves MAILLOT Habilité par délibération du conseil municipal n°2020-
0031 en date du 29/05/2020.

V. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Depuis le premier Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société.

VI. LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2021

SYNTHESE DE LA VIE SOCIALE :

Au cours de l'année 2021,

- ❖ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 3 fois ;
- ❖ L'Assemblée Spéciale s'est réunie 4 fois ;
- ❖ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois ;
- ❖ L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois ;
- ❖ Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni 5 fois ;

✦ **Le Conseil d'Administration du 15 avril 2021 a approuvé :**

- Le rapport de gestion sur les activités de la SPL EDDEN pour l'exercice 2020 ;
- Approuvé l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 avec un chiffre d'affaires d'un montant de 5 399 995.00 € ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 408 828.00 € ;
- L'examen des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;
- La mise en œuvre d'une comptabilité Extra-financière ;
- La demande de rescrit social pour l'application de la LODEOM dite de compétitivité renforcée ;
- Conformément à l'article 12 des Statuts de la SPL EDDEN, la cession de 1 250 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune appartenant au Conseil Départemental et entièrement libérées, en faveur des communes de Petite-Ile, Salazie, Saint-Louis, Les Avirons et Saint-Pierre, respectivement à hauteur de 250 actions chacune ;
- Le transfert du siège social de la SPL EDDEN, du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE
- La présentation de l'audit des procédures des fonctions support de la SPL EDDEN ;

- La mise en place d'un accord de participation et d'un plan épargne salarial ;
- Le contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département pour une durée de 13 mois, du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2022 ;
- Les réunions du Comité de Suivi et de Contrôle Analogue n°3 ;
- Les baux commerciaux pour les locaux de SAINT-PIERRE pour le service lutte antivectorielle Sud, de PITON DEFAUD à SAINT-PAUL pour le service lutte antivectorielle Ouest, et ETANG-SALE pour le siège social.

✦ **L'Assemblée générale ordinaire du 06 mai 2021 a :**

- ✓ Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2020 ;
- ✓ Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- ✓ Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donné quitus aux Administrateurs ;
- ✓ Proposé l'affectation du résultat de l'exercice 408 828 au report à nouveau ;
- ✓ Approuvé le transfert du siège social de la SPL EDDEN au 52 Route des Sables, à ETANG-SALE ;
- ✓ Voté les résolutions à l'unanimité.

✦ **Le Conseil d'Administration du 28 mai 2021 a approuvé :**

- Le Rapport du mandataire 2020 ;
- L'Avenant n°1 au contrat de prestations intégrées pour la lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables -2020-2021 ;
- La convention cadre de partenariat entre la CIVIS et la SPL EDDEN pour la période 2021-2026 ;
- La mise en place d'une démarche adaptée pour une meilleure gestion écologique : la démarche EcoJardin ;
- Le Projet Pilote « Parcours Entreprises » de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- La participation de la SPL EDDEN au Congrès mondial de la nature prévu à Marseille du 03 au 11 septembre 2021 ;
- La participation de la SPL EDDEN au premier salon écologique et du développement durable de La Réunion les 17,18 et 19 septembre 2021 ;
- Les réunions de Comité de Suivi et de Contrôle Analogue n°4 portant sur l'état d'avancement au 31/03/2021 des Conventions de prestations intégrées pour:
 - La protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles ;
 - L'insertion de bénéficiaires de contrats aidés ;
 - L'accompagnement socio-professionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département.

✦ **Le Conseil d'Administration du 2 septembre 2012 a approuvé :**

- L'installation des 10 nouveaux représentants du Département de La Réunion :

Madame Béatrice SIGISMEAU	Madame Sidoleine PAPAYA
Monsieur CAZAL Augustin	Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane
Madame CLAIN Camille	Madame RIVIERE Valérie
Monsieur KICHENIN Virgile	Madame SIMBAYE Louise
Madame ODON Adèle	Monsieur SOTACA René

- La désignation de Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN ;
- L'autorisation de rémunération de la Présidente de la SPL EDDEN à hauteur de 1 500 euros net par mois ;
- La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement :
 - La Présidente de la SPL EDDEN Madame Béatrice SIGISMEAU, ou son représentant : Madame Adèle ODON,
 - Un administrateur représentant le Département Titulaire : René SOTACA, et son Suppléant : Virgile KICHENIN,
 - Un administrateur représentant le Département Titulaire : Camille CLAIN, et sa Suppléante : Valérie RIVIERE,
 - Un administrateur représentant la CIVIS Titulaire : Jean-Pascal MANGUE, et son Suppléant : Stephano DIJOUX,
 - Un administrateur représentant l'Assemblée Spéciale Titulaire : Jacky CODARBOX, et son Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.
- La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue :
 - La Présidente de la SPL EDDEN Madame Béatrice SIGISMEAU, ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
 - Un administrateur représentant le Département Titulaire : Adèle ODON, et sa Suppléante : Camille CLAIN
 - Un administrateur représentant le Département Titulaire : Sidoleine PAPAYA, et son Suppléant : Augustin CAZAL
 - Un administrateur représentant la CIVIS Titulaire : Jean-Pascal MANGUE, et son Suppléant : Stephano DIJOUX
 - Un administrateur représentant l'Assemblée Spéciale Titulaire : Jacky CODARBOX, et sa Suppléante : Marie-Annick ANDAMAYE
- La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Elu(e) titulaire représentante de la Présidente : Monsieur Jacky CODARBOX
 - Un administrateur titulaire : Madame Louise SIMBAYE, et son Suppléant : Monsieur Jean-Pascal MANGUE
 - Administrateur titulaire : Monsieur Augustin CAZAL, et son Suppléant : Monsieur René SOTACA.
- La présentation de l'identité visuelle de la SPL EDDEN, ses missions, valeurs et cœurs de métiers ;
- L'organisation générale de la SPL EDDEN ;
- Les réunions du Comité de Suivi et de Contrôle Analogue n°4 portant sur l'état d'avancement au 31/03/2021 des conventions de prestations intégrées pour:
 - L'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales ;
 - La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables.
- La mise en œuvre de jetons de présences pour les administrateurs de la SPL EDDEN ;
- La participation de la SPL EDDEN :

- ✧ Au Congrès Mondial de la Nature qui s'est déroulé du 9 au 11 septembre 2021 ;
- ✧ A l'audition de la candidature de la SPL EDDEN au TROPHEE DES EPL 2021 à Paris le 14 septembre 2021 ;
- ✧ Au congrès « Big Data & AI Paris » qui s'est déroulé les 28 et 29 septembre 2021 ;
- ✧ Au Congrès des EPL qui s'est déroulé du 12 au 14 octobre 2021.

✚ Conseil d'Administration du 10 décembre 2021 a approuvé :

- + L'Entrée au capital des nouvelles collectivités, et la nouvelle composition du capital de la SPL EDDEN :

ACTIONNAIRES	CAPITAL EN EUROS	% CAPITAL
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	1 075 000,00 €	74.14 %
CIVIS	100 000,00 €	6,90 %
SAINT DENIS	25 000,00 €	1,72 %
LE TAMPON	25 000,00 €	1,72 %
L'ENTRE-DEUX	25 000,00 €	1,72 %
SAINT JOSEPH	25 000,00 €	1,72 %
SAINT BENOÎT	25 000,00 €	1,72 %
SAINT LEU	25 000,00 €	1,72 %
SALAZIE	25 000,00 €	1,72 %
PETITE-ILE	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-LOUIS	25 000,00 €	1,72 %
LES AVIRONS	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-PIERRE	25 000,00€	1.72%
TOTAL	1 450 000,00 €	100,00 %

- + L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale ;
- + L'Accord-cadre entre le Département de La Réunion et la SPL EDDEN pour la période 2022-2026
- + La Convention de Prestations Intégrées pour la Protection, l'Entretien et la Valorisation des Espaces Naturels Sensibles 2022-2024
- + La Convention de Prestations intégrées pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion 2022-2024 ;
- + La Contrat de Prestations Intégrées pour l'entretien et l'embellissement des Parcs et Jardins du Département ainsi que des abords des Routes Départementales 2022-2024 ;
- + L'avenant n°2 au Convention de Prestations intégrées pour la lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables 2022-2024 ;
- + La Convention de Prestations intégrées pour la lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables 2022-2024 ;
- + La Convention de Prestation intégrées pour l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés 2022-2024 ;
- + La Convention de prestations intégrées pour l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département 2022-2024 ;
- + La présentation de l'avancement des négociations annuelles obligatoires ;
- + Les orientations budgétaires 2022 ;
- + L'avancement de la mise en œuvre de la comptabilité extra-financière ;
- + La mise au rebut et don de matériel ;

- + La présentation de la stratégie numérique de la SPL EDDEN ;
- + La remise du Trophée des EPL 2021 à La Réunion ;
- + La participation de la SPL EDDEN à « *Environnement Reunion Island Symposium* » ;
- + La mise en œuvre de la démarche de réalisation du bilan carbone de la structure ;
- + La prolongation du bail commercial à Etang-Salé ;
- + Le déménagement des services de la Lutte antivectorielle Nord Est et de la Logistique ;
- + La présentation des délégations de signature révisées du Pôle Ressources et des délégations de signature du Pôle Opérationnel de la SPL EDDEN
- + Actualisation de la mise à disposition des types de véhicules de la SPL EDDEN
- + Projet participation SPL EDDEN au Grand Raid 2022

BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2021

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2021 s'élevait à **12 275 639 €**.

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagées par l'actionnaire majoritaire au cours de l'année 2021 (**8 757 887,00 €**). Le Portefeuille de prospection est principalement constitué des missions des Contrats de Prestations Intégrées Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait sur les deux Départements, Espaces Naturels et Parcs et Jardins et Lutte Antivectorielle de la manière suivante :

- Département Espaces Naturels et Parcs et Jardins : **3 914 750,00 €**
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : **3 601 602,00 €**

Auquel s'ajoutent :

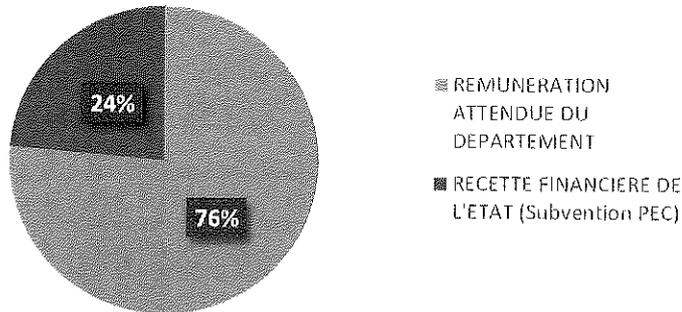
- ✧ Le prévisionnel financier de l'insertion par l'économie : **1 241 535,00 €**
- ✧ Les subventions d'exploitations de l'Etat et du Département au titre du résiduel : **2 898 098,00€**
- ✧ Report de la rémunération des heures d'intervention neutralisées pendant la crise sanitaire liée au COVID 19 : **619 654,00€**

Le prévisionnel d'activité 2021 repose uniquement sur des activités pour le compte de l'actionnaire majoritaire, Le Département de la Réunion.

Aucune autre rémunération attendue des autres collectivités actionnaires n'a été envisagé en 2021.

- ↓ Département de la Réunion : **9 377 541 €**, soit 76 %
- ↓ Recette financière de l'Etat : **2 898 098 €**, soit 24 % (subvention d'exploitation PEC)

RECETTES ATTENDUES



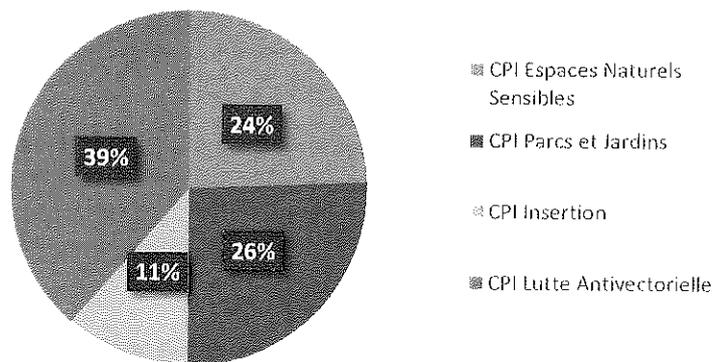
Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2021

Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2021 est de 7 484 716 ,00 € se répartissant de la manière suivante :

Par métier :

- Espaces Naturels Sensibles : 1 824 131 €, soit 24%
- Lutte Anti Vectorielle : 2 890 594 €, soit 39 %
- Embellissement et Entretien des Parcs et Jardins : 1 918 930 €, soit 26%
- Insertion par l'économie : 851 061 €, soit 11%

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Par type de conventionnement :

- Contrat de prestations intégrées : 7 484 131,00 € soit 100 %
- Autres conventionnements : 0 € soit 0 %

Par actionnaires :

- Département de la Réunion : 7 484 131,00 € soit 100%
- Autres collectivités : 0 € soit 0%

Analyse

L'activité de La SPL EDDEN en 2021 a connu une continuité opérationnelle des missions commencées le 1^{er} septembre 2019, avec en particulier le démarrage de l'activité LAV sur le secteur Sud/Ouest qui s'est stabilisé au 4^{ème} trimestre 2021 avec 12 équipes opérationnelles, 1 Responsable technique, 1 contrôleur et 5 personnes dans l'équipe de médiation.

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure permet d'atteindre le résultat comptable positif de **384 091.73 €**.

Le niveau de rémunération généré par ces opérations au titre de 2021 se situe à **7 484 716.00 €** sur un prévisionnel de **8 757 887.00 €**.

Le Bilan 2021 de l'Activité opérationnelle de l'ensemble des Contrats de Prestations Intégrées se trouve en *Annexe n°1*.

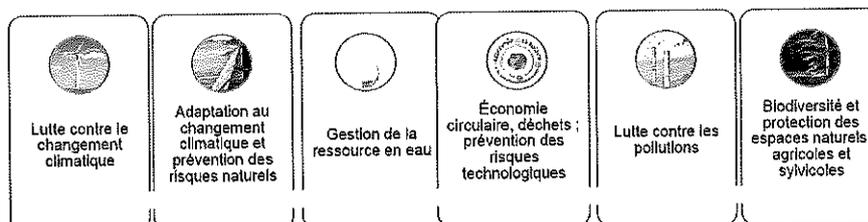
RAPPORT SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU BUDGET DE LA SPL EDDEN POUR L'EXERCICE 2021

La SPL EDDEN souhaite évaluer son impact écologique. Ainsi, Elle a décliné au sein de l'entité la budgétisation verte, outil de transition écologique utilisé par l'Etat.

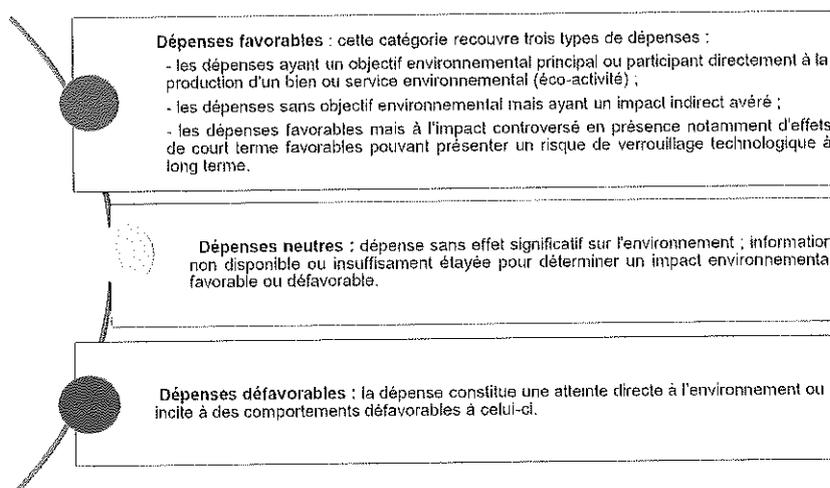
C'est une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'intégrer la dimension écologique à la stratégie de développement de la société.

Pour l'établissement de ce budget vert, la SPL EDDEN a repris les fondamentaux méthodologiques de la budgétisation verte de l'Etat.

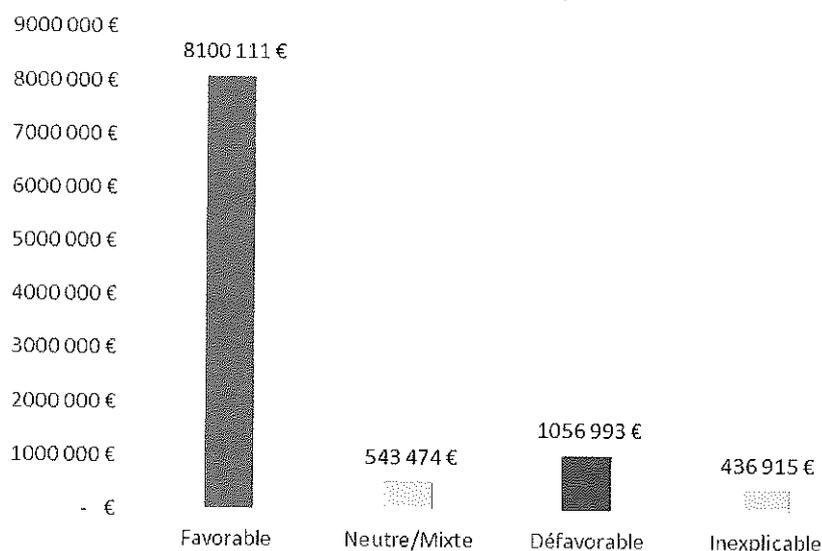
La méthode de classification établie permet de rendre compte de l'aspect multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur six axes environnementaux.



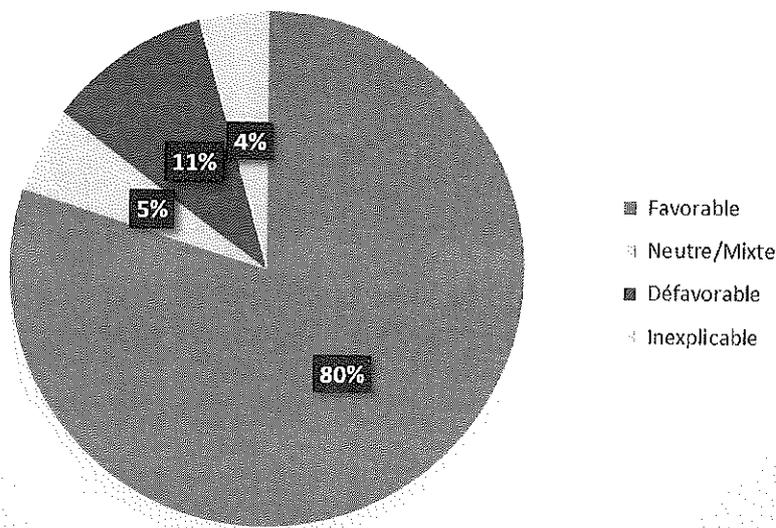
Pour chacun des axes environnementaux, une pastille de couleur est attribuée selon la grille de lectures ci-dessous :



Eléments de synthèse : les résultats du bilan environnemental au 31/12/2021



Le budget de la SPL EDDEN pour l'exercice 2021 est au rendez-vous des enjeux de la transition écologique avec 80 % de dépenses favorables à l'environnement.



- 8 100 k€ de dépenses inscrites dans les comptes 2021 sont cotées comme favorables à l'environnement, ces dépenses correspondent principalement à la masse salariale dédiée aux missions environnementales.
- Au sein de ces dépenses favorables à l'environnement, 543 K€ de dépenses ont par ailleurs un impact défavorable sur d'autres axes environnementaux (dépenses « mixtes »). Cette catégorie recouvre à titre principal les dépenses de matériel utilisé lors de missions environnementales (arrosage des pépinière, outil à main ...). Elles représentent aussi les actions de développement durable au sein de l'organisation de la société (traitement déchet, recyclage du matériel, locaux HQE...)

- 1 056 k€ de dépenses ayant un impact défavorable sur au moins un axe environnemental sans avoir un impact favorable sont identifiées. Elles recouvrent principalement des dépenses de transport. Ces dépenses répondent déjà à des préoccupations et des réflexions sont mené pour les réduire.
- 436 k€ de dépenses ont été classifiées inexplicable car elles ne sont pas applicables à la classification ou nous ne disposons pas assez d'élément pour l'analyse.

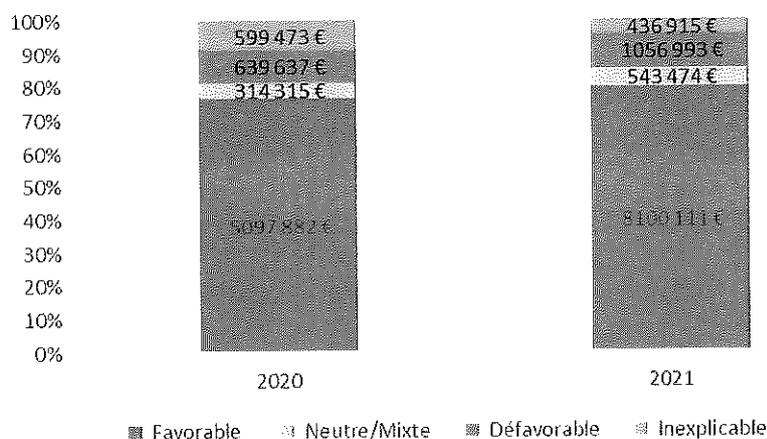
Présentation des résultats agrégés par axe environnemental

	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité
Favorable	39 050 €	300 369 €	37 312 €	172 258 €	37 313 €	8 133 513 €
Neutre/Mixte	8 358 218 €	8 472 669 €	8 894 045 €	9 144 726 €	8 141 170 €	433 081 €
Défavorable	1 303 310 €	927 540 €	769 221 €	383 594 €	1 522 095 €	1 133 984 €
Inexplicable	436 915 €	436 915 €	436 915 €	436 915 €	436 915 €	436 915 €

Les données ci-dessous montrent que la SPL EDDEN œuvre bien à la protection de la biodiversité et des espaces naturels de notre Île. Cependant des efforts doivent être faits sur les autres axes notamment la lutte contre la pollution. Des mesures sont déjà en cours de réflexion sur la gestion des déchets et la mise en œuvre d'une trajectoire vers l'économie circulaire.

Le « budget vert », un outil de pilotage de transition écologique qui sera approfondi et reconduit chaque année

EVOLUTION DE L'IMPACTE ECOLOGIQUE



La budgétisation verte représente une étape importante pour améliorer la transparence en matière environnementale. Reconduit les prochaines années, le « budget vert » offrira un suivi dans le temps des dépenses ayant un impact sur l'environnement. Il sera amélioré, affiné et fiabilisé au fil des ans grâce à des analyses complémentaires, nécessaires pour mieux caractériser certaines dépenses.

Enfin, la cotation environnementale de la SPL EDDEN affirmera son positionnement dans les réflexions engagées pour améliorer la programmation pluriannuelle, le pilotage et la performance de sa stratégie, en vérifiant et mesurant les impacts de l'empreinte environnementale de nos actions.

Détail des classifications environnementales

 **Favorable**

 **Neutre/Mixte**

 **Défavorable**

 **Inexplicable**

Poste de dépenses	Montant des dépenses	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Polluants	Biodiversité	Classification
Fournitures consommables	158 642 €							
Eau	179 €							
Electricité	1 737 €							
Carburant	116 873 €							
Petit équipement et outillage	54 791 €							
Autres petits équipements	21 278 €							
Fournitures de bureau	11 619 €							
Locations immobilières	229 227 €							
Charge locative et copropriété	29 272 €							
Location véhicule longue durée	432 591 €							
Autres Locations	14 252 €							
Entretien et nettoyage de bureau	37 312 €							
Entretien matériel de transport	47 434 €							
Entretien matériel et outillage	1 372 €							
Maintenance matériel bureautiques et informatique	53 120 €							
Maintenance divers	7 677 €							
Assurances	1 698 €							
Assurance sur véhicule	33 520 €							
Honoraire comptable	47 750 €							
Honoraire social	73 038 €							
Honoraire commissaire aux comptes	15 038 €							
Honoraire juridique	19 846 €							
Honoraire divers	57 961 €							
Téléphone et Télécopie	3 436 €							
Internet	17 236 €							
Téléphone portable	37 935 €							
Documentation générale	985 €							
Documentation technique	1 836 €							
Frais d'actes et contentieux	328 €							
Annonces et insertions	46 302 €							
Indemnités kilométrique	14 893 €							
Missions	55 765 €							
Réceptions	- €							
Affranchissement	8 862 €							
Service bancaire	8 896 €							
Cotisation et adhésion	7 648 €							
Traitement déchet	- €							
Impôts et taxe	79 125 €							
Taxes sur les véhicules société	15 082 €							
Formation	37 445 €							
Rémunération brut	7 001 623 €							
Cotisation sociale	1 098 488 €							
Médecine du travail	33 548 €							
Chèque déjeuner	33 223 €							
Autres charges de gestion courantes	42 134 €							
DAP Logiciel	8 709 €							
DAP Matériel informatique	117 765 €							

Document Conception GR/DG SPL EDDEN/Décembre 2020

EVOLUTION PREVISIBLE POUR LA SOCIETE

Développement de la SPL EDDEN

Aujourd'hui, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnel des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2022 devrait permettre à notre société de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès de nos actionnaires.

C'est ainsi que le Conseil Départemental nous a confié de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées :

- Contrat de Prestation Intégrées pour la mise en place de Pépinières Départementales.
- Avenant au contrat Entretien et embellissement dans le cadre d'un avenant au CPI lié au projet « *Bwa de kartié* » ;

Par ailleurs, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées sont à formaliser au cours de l'année 2022 en partenariat avec le Département dans les domaines suivants :

- Contrat de Prestations Intégrées spécifique pour la production et la démarche de commercialisation du Sel des Salines de Saint Leu ;
- Avenant au contrat Entretien et embellissement dans le cadre d'un avenant au CPI permettant la réalisation de petits aménagements paysagers ;

De même dans le cadre de nos échanges, la CIVIS envisage de nous confier les premiers Contrats de Prestation Intégrées suivants :

- + L'entretien des espaces littoraux et de loisirs de Terre Rouge, jusqu'aux abords du bassin 18 ;
- + L'entretien des sites liés à la compétence GEMAPI (Etang du Gol / Lagune de L'Etang-Salé) ;
- + L'entretien du site du Domaine des Pierres, en cours d'acquisition par la CIVIS ;

Par ailleurs, la Commune du Tampon a validé en Conseil Municipal courant février 2022 les premiers Contrats de Prestation Intégrées portant sur :

- La cartographie, la géolocalisation et le suivi phénologique sur les potentialités d'invasibilité des Palmiers du Parc des Palmiers ;
- La récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes

Au cours de l'année, l'entrée de nouveaux actionnaires a été actée par la cession d'actions de l'actionnaire majoritaire, le Conseil Départemental, en Assemblée Plénière le 24 mars 2021, vers les communes suivantes :

- ✧ Commune de Saint Pierre : 2500 actions
- ✧ Commune de Saint Louis : 2500 actions
- ✧ Commune des Avirons : 2500 actions
- ✧ Commune de Salazie : 2500 actions
- ✧ Commune de Petite Ile : 2500 actions

Cette intégration de nouvelles collectivités permettra d'ouvrir le champ des perspectives pour notre société. De plus, la SPL EDDEN mettra en œuvre une recherche de nouveaux contrats auprès des autres actionnaires.

L'entrée de nouveaux actionnaires courant 2021 pourrait toujours se faire par le biais de la vente d'actions du Département de la Réunion Actionnaire Majoritaire selon le souhait des autres collectivités de l'île.

A compter de l'année 2021, la stratégie de développement de la SPL EDDEN repose non seulement sur la maîtrise de ses métiers, un savoir-faire que l'entreprise possède aujourd'hui, mais aussi sur la mise en œuvre de nouvelles compétences et la spécialisation scientifique de notre entreprise.

Le développement de la SPL EDDEN passe à la fois par la stabilisation de son chiffre d'affaires annuel, mais aussi par la mise en œuvre de nouveaux produits conçus par l'entreprise sur des opérations attendues par l'ensemble des Actionnaires.

L'importance des missions confiées par le Conseil Départemental s'est fortement accrue et reste essentielle à la stabilité financière de notre société. La montée en charge du Plan de Relance LAV devrait continuer financièrement à s'étaler sur l'année 2022. En effet, la structuration et l'organisation de cette activité a demandé un temps important de mise en œuvre.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de notre société par **l'entrée de nouveaux actionnaires et la proposition de contrats au titre des actionnaires historiques** reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire multiplication des affaires, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de notre société.

Cette évolution ouvrira les voies de la diversification et correspondra à l'entrée de notre société dans de nouveaux domaines d'activité stratégique à travers la :

- ✦ Diversification des activités ;
- ✦ Diversification des ressources.

Cette diversification présente l'avantage pour la SPL EDDEN d'acquérir et de maîtriser de nouveaux métiers en synergie avec les métiers de base, avec en plus le développement de la rentabilité, assurance d'une croissance future.

Cette logique permet :

- ✦ L'orientation vers de nouveaux produits ;
- ✦ L'ouverture de notre structure à de nouveaux réseaux d'intervention ;
- ✦ La mise en place d'une politique d'actions nouvelles permettant de bénéficier d'une synergie de développement territorial.

Ainsi, il est impératif et nécessaire sur le plan juridique que progressivement s'installe *a minima* une proportionnalité entre la part de capital détenu par un actionnaire et son volume d'opérations confiées à la SPL EDDEN.

Les démarches entreprises en vue de l'entrée des nouveaux actionnaires permettront :

- De favoriser l'élargissement du Plan d'Affaires ;
- D'asseoir les marges de manœuvres financières dans la phase de développement des activités opérationnelles.

VII. RAPPORT FINANCIER

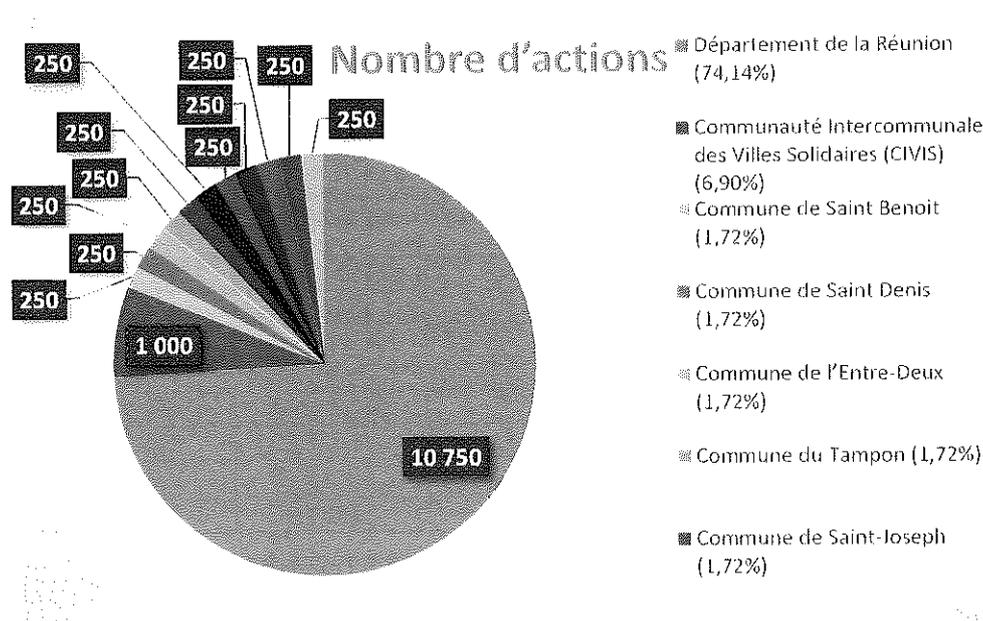
Créée le 1^{er} mars 2019, l'année 2021 est le deuxième exercice complet de la Société Publique Locale EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels).

Pour rappel, La SPL EDDEN est à l'issue de la reprise des activités de l'environnement de la SPL AVENIR REUNION et des associations GCEIP, ADIVEP et GLAIVE.

Son capital social est de 1 450 000 € et a été libéré de moitié à sa création soit 725 000 euros. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2021 s'élève à 125 000 euros.

Au cours de l'exercice 2021, le Département de La Réunion a cédé 250 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune aux communes des Aviron, Petite-Ile, St Louis, St Pierre et de Salazie afin qu'elles puissent intégrer l'actionariat de la SPL EDDEN.

L'Actionariat de la société est entièrement public conformément à la loi ; le capital se compose de la manière suivante :



Les comptes annuels de la SPL EDDEN relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 correspondent à la mise en œuvre de son objet social, au travers des missions et actions suivantes pour le compte exclusif de ses actionnaires :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables ;
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

Les résultats les plus significatifs sont présentés ci-après, dans les domaines comptables et financiers. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

III.1 LE COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE	2020	2021	Variation en %
PRODUITS			
REMUNERATIONS	5 399 995 €	7 484 716 €	39 %
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 765 380 €	1 824 131 €	3 %
CPI Parcs et Jardins	1 791 482 €	1 918 930 €	7 %
CPI Insertion	926 233 €	851 061 €	-8 %
CPI Lutte Antivectorielle	1 237 690 €	2 890 594 €	134 %
Report rémunération COVID	- 320 790 €	- €	-100 %
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 646 053 €	3 011 451 €	83 %
AUTRES PRODUITS	11 €	19 021 €	172816 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 046 059 €	10 515 187 €	49 %
CHARGES			
ACHAT MARCHANDISES STOCKEES	140 753 €	70 810 €	-50 %
VARIATION DE STOCK	- 6 703 €	- 44 706 €	567 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	851 214 €	1 681 691 €	98 %
IMPOTS ET TAXES	132 808 €	187 588 €	41 %
CHARGES DE PERSONNEL	5 187 400 €	7 895 380 €	52 %
Salaires et Traitements	4 556 925 €	6 991 209 €	53 %
Charges sociales	630 475 €	904 171 €	43 %
AMORTISSEMENT ET PROVISION	210 655 €	256 964 €	22 %
Dotation aux amortissement	68 628 €	126 374 €	84 %
Dotation pour risque et charges	142 027 €	130 590 €	-8 %
AUTRES CHARGES	422 €	36 532 €	8557 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 516 549 €	10 084 259 €	55 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	529 510 €	430 928 €	-19 %
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 806 €	5 518 €	-140 %
PARTICIPATION DES SALRIES AUX RESULTAT	41 363 €	10 414 €	-75 %
IMPOT SUR LES BENEFICES	65 513 €	41 940 €	-36 %
RESULTAT NET	408 828 €	384 092 €	-6 %

III.2 RESULTATS ET ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- + Le chiffre d'Affaires s'élève à 7 484 715.62 euros.
- + Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 030 471.32 euros.
- + Le montant des achats de marchandises, des autres achats et charges externes s'élève à 1 707 795.26 euros contre 985 264.45€ euros lors du précédent exercice.
- + Le montant des impôts et taxes s'élève à 187 588.09 euros contre 132 808.18 euros pour 2020.
- + Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 991 208.58 euros contre 4 556 925.44 euros en 2020.
- + Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 904 171.20 euros contre 630 475.25 euros en 2020.
- + Le montant des dotations aux amortissements et provisions ainsi que les charges exceptionnelles sur l'exploitation s'élève à 293 496.11 euros contre 211 076.32 euros en 2020.
- + Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8 376 463.98 euros contre 211 076.32 euros en 2020.
- + Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 430 927.70 euros contre 529 510.10 euros au titre de l'exercice précédent.
- + En l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôts, s'établit à 430 927.70 euros contre 529 510.10 euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 5 518.03 euros, de l'Impôt sur la société (41 940.00 euros) et de la participation versée au salariés (10 414.00 euros), le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par bénéfice de 384 091.73 euros contre un bénéfice de 408 827.73 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élève à 4 548 582.33 euros contre 6 218 723.46 euros au titre de l'exercice précédent.

La plaquette des comptes 2021 de la SPL EDDEN figure en **Annexe n°2**.

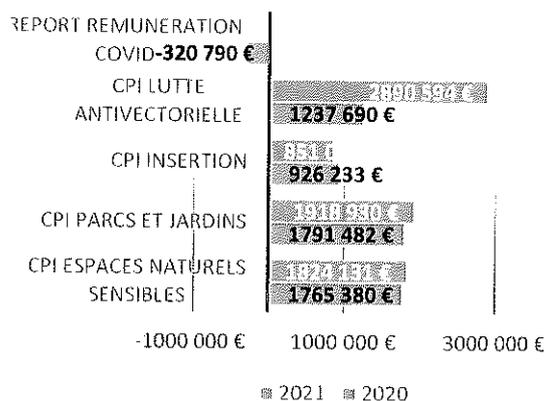
o Analyse détaillée des produits

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **7 484 715.62 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **39%**. En octobre 2020, l'ensemble des CPI ont été renouvelés pour une période de 15 mois. La rémunération des CPI ont été ajustés en fonction des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN :

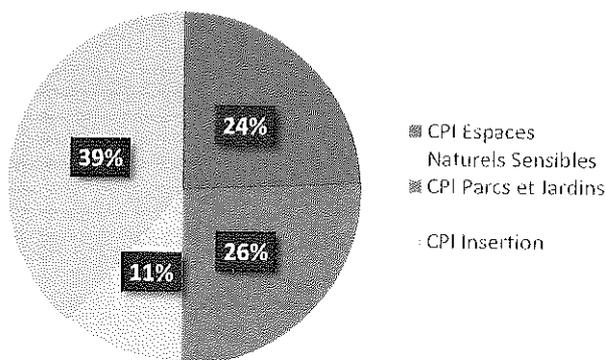
- ❖ *CPI Lutte-antivectorielle et protection des personnes vulnérables* : déploiement des interventions sur la zone SUD/OUEST et sur les espaces publics avec le Plan de Relance Départementale
- ❖ *CPI Entretien des Parcs et Jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales* : renforcement des équipes encadrantes
- ❖ *CPI Entretien, protection et valorisation des Espaces Naturels et Sensibles* : programme d'action élargie
- ❖ *CPI Insertion de bénéficiaires de contrats aidés* : Embauche et gestion de 124 PEC dédiés au Plan de Relance « Lutte-Antivectorielle »

L'évolution et la répartition du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Evolution du chiffre d'affaires

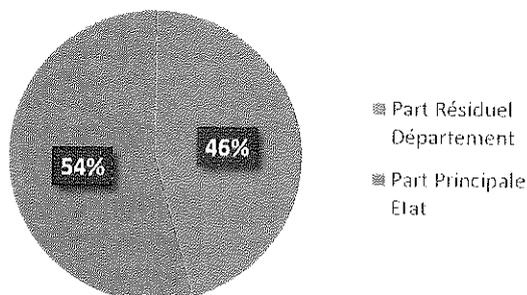


REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Ces rémunérations ont été complétées par les subventions d'exploitation pour un montant de 3 011 450.61 €, correspondant à la subvention de l'Etat et du Département pour l'aide à l'embauche de PEC.

REPARTITION DES SUBVENTIONS PEC



Les autres produits d'un montant de 19 021 € correspondent à :

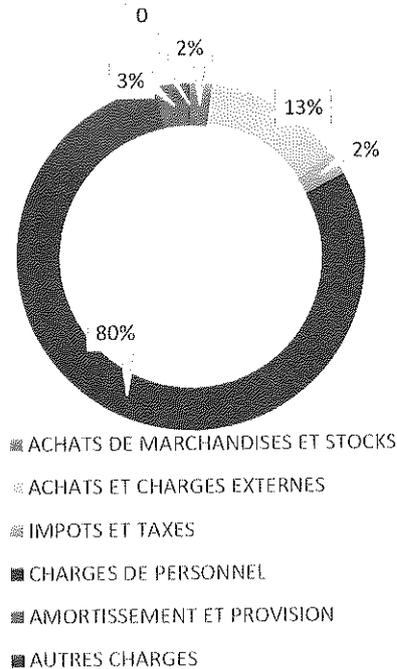
- Des transferts de charges neutralisant des charges d'exploitation (18 625 €).
- Produits divers de gestion courante (396 €)

Analyse détaillée des charges

L'ensemble des charges de fonctionnement représentent un montant global de 10 084 259 €, avec en premier lieu, 78 % de charge de personnel (charges sociales comprises). Vient ensuite le poste « achats et prestations externes » (17 % des charges) :

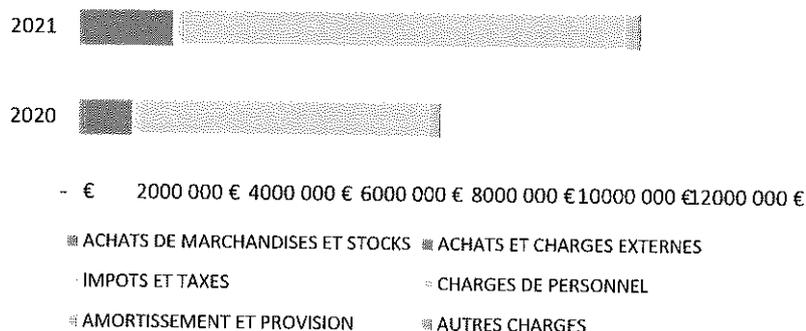
<i>ACHATS DE MARCHANDISES</i>	70 810 €	1 %
<i>VARIATION DE STOCK</i>	- 44 706 €	-0,44 %
<i>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</i>	1 681 691 €	17 %
<i>IMPOTS ET TAXES</i>	187 588 €	2 %
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	7 895 380 €	78 %
<i>Salaires et Traitements</i>	6 991 209 €	69 %
<i>Charges sociales</i>	904 171 €	9 %
<i>AMORTISSEMENT ET PROVISION</i>	256 964 €	3 %
<i>Dotation aux amortissement</i>	126 374 €	1 %
<i>Dotation provision pour risque</i>	130 590 €	1 %
<i>AUTRES CHARGES</i>	36 532 €	0,36 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 084 259 €	100 %

REPARTITION DES CHARGES



Nous pouvons noter une augmentation globale de 55% des charges correspondant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les nouvelles prestations confiées.

Evolution des charges



o Charges du personnel : 7 895 380 €

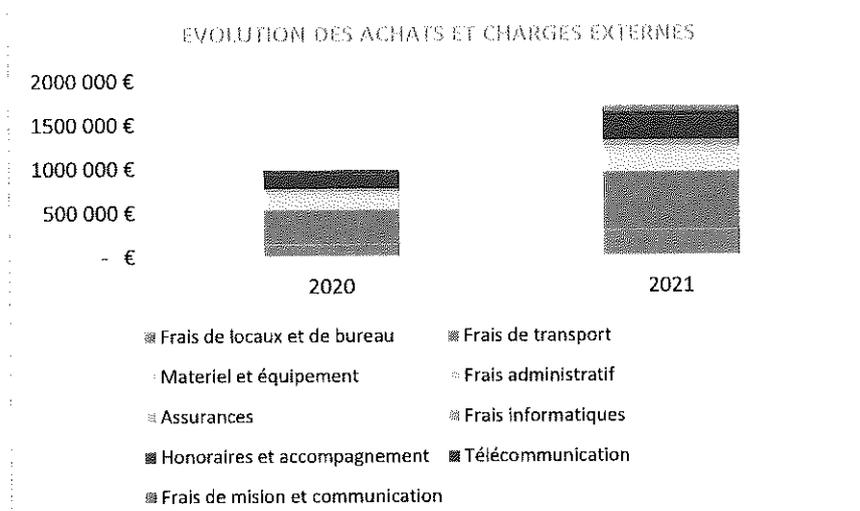
A sa création, la SPL EDDEN a repris l'ensemble du personnel environnement de la SPL Avenir Réunion et des associations GCEIP, ADIVPEP et GLAIVE soit un total de 94 salariés. En 2019 pour la réalisation des prestations conclues, la SPL EDDEN a embauché 180 PEC. En 2021, 132 PEC supplémentaires ainsi que l'encadrement dédiés au Plan de Relance « Lutte-Antivectoriel » ont été recrutés. Les charges de personnel se composent ainsi de **6 991 209 €** de rémunérations brutes et de **904 171 €** de charges sociales patronales représentant un taux moyen de **13 %** de charges pour un effectif moyen global de **150** salariés.

Il convient de noter que le taux de charges est faible, car à la création de la SPL EDDEN, sur la base de son objet social dédié à l'environnement avec des missions d'enlèvement de déchets non-dangereux et en l'absence de la réalité terrain des activités, l'ensemble des rémunérations des salariés de la société a été traité au barème dit de compétitivité renforcée. A ce titre la SPL EDDEN a obtenu une exonération sociale de **348 6710 €** pour l'exercice 2021. Cependant avec le développement des activités et l'analyse de celle-ci, la SPL EDDEN par ses missions de lutte-antivectorielle et d'entretien des parcs et jardins réalise bien l'enlèvement de déchets. Concernant la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles, la collecte des déchets reste résiduelle. De ce fait, une provision pour risque de **125 767 €** correspondant à l'exonération sociale des salaires dédiés à la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et sensibles a été inscrite dans les comptes 2021.

Dans le cadre de l'harmonisation sociale, les négociations avec les délégués syndicaux se sont achevées en fin d'année 2020 avec une application au 1^{er} janvier 2021. Les comptes 2021 intègrent les éléments financiers des nouveaux accords salariaux.

o Achat et charges externes : 1 707 795 €

Frais de locaux & bureaux	297 727 €	17 %
Frais de transport	659 564 €	39 %
Matériel et équipement	219 368 €	13 %
Frais administratif	73 064 €	4 %
Assurances	1 698 €	0 %
Frais informatiques	74 398 €	4 %
Honoraires et accompagnement	258 726 €	15 %
Télécommunication	58 607 €	3 %
Frais de mission & communication	64 643 €	4 %
Total	1 707 795 €	100 %



En 2021, les dépenses ont été principalement dédiées au développement de l'activité liée au Plan de Relance « Lutte-Antivectorielle ».

Les dépenses principales constituent les moyens mis en œuvre pour la réalisation des nouvelles missions confiées à savoir :

- Un parc automobile étendu sur toute l'île (659 564 €)
- Acquisition de nouveaux locaux afin d'assurer la logistique des activités sur toute l'île (297 727 €)
- Dotation des équipements des nouvelles équipes (219 368 €)

Les autres charges d'un montant total de 531 137 € représentent l'ensemble de moyens généraux déployés afin d'assurer l'organisation générale de la SPL EDDEN.

Le coût significatif des honoraires de 258 726 € correspondent à l'accompagnement juridique, comptable et social d'expert sur les sujets tels que :

- Mise en place comptabilité écologique ;
- Mise en place de logiciel ;
- Audit des procédures mises en place...

○ Dotation aux amortissements : 136 374 €

Les dotations d'amortissement sont rattachées aux investissements faits pour assurer le développement des missions de la SPL EDDEN :

- Acquisition de matériel de transport
- Acquisition et développement de logiciels dédiés
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique
- Acquisition d'équipements et outillages neufs

○ Impôts et taxes : 132 808 €

Les dépenses d'impôts et taxes correspondent aux obligations fiscales et sociales de la SPL EDDEN. Les taxes les plus conséquentes sont :

- Les obligations de versement pour la formation (117 983 €)
- La contribution à l'effort construction (17 338 €)
- La CVAE (24 759 €)
- La Taxe sur les véhicules de société (12 999 €)

o **Résultat d'exploitation de l'exercice**

En comptabilisant les charges et les produits précédemment explicités, la SPL EDDEN affiche au 31/12/2021 un excédent de **430 927 €**.

Il convient de noter que ce résultat ne reflète pas une année d'activité normale de la société. En effet les interventions liées au Plan de Relance devaient démarrer au plus tôt au 01/01/2021 sous réserve de disposer :

- ❖ Des équipes d'intervention nécessaires ;
- ❖ Du matériel d'intervention (débroussailleuses et petit outillage et matériel de jardinage...) et des EPI indispensables à l'équipement des agents ;
- ❖ Des véhicules nécessaires pour véhiculer les équipes ;
- ❖ Des locaux pour le pilotage administratif et logistique de ces nouvelles activités.

Malgré le déploiement d'une organisation en amont, la SPL EDDEN n'a pas pu réunir l'ensemble des moyens pour un démarrage au 01/01/2021. De ce fait le décalage de la mise en œuvre des moyens a engendré un résultat excédentaire.

Participation et Impôt sur la société

La SPL EDDEN a pu déduire de son résultat fiscal les abattements calculés selon les taux appliqués pour le secteur dit de Compétitivité renforcée. L'impôt sur les sociétés et la participation des salariés au résultat ont été calculés sur un résultat fiscal de **158 264 €** :

- Impôt sur les sociétés : **41 940 €**
- Participation des salariés au résultat : **10 414 €**.

III.3 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2020	2021	Variation en %
REMUNERATIONS	5 399 995 €	7 484 716 €	39 %
Report rémunération COVID	- 320 790 €	- €	-100 %
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 765 380 €	1 824 131 €	3 %
CPI Parcs et Jardins	1 791 482 €	1 918 930 €	7 %
CPI Insertion	926 233 €	851 061 €	-8 %
CPI Lutte Antivectorielle	1 237 690 €	2 890 594 €	134 %

Achats marchandises	140 753 €	70 810 €	-50 %
Variation de stock	- 6 703 €	- 44 706 €	567 %
MARGE GLOBALE	5 265 945 €	7 458 612 €	42 %

ACHATS ET CHARGES EXTERNES	851 214 €	1 681 691 €	98 %
VALEUR AJOUTEE	4 414 731 €	5 776 920 €	31 %

Impôts, taxes et verst assimilés	132 808 €	187 588 €	41 %
Charges de personnel	5 187 400 €	7 895 380 €	52 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 905 477 €	- 2 306 048 €	155 %

Autres produits et Reprises s/ charges et Transferts	1 646 065 €	3 030 471 €	84 %
Dot. amortissements et provisions	210 655 €	256 964 €	22 %
Autres charges	422 €	36 532 €	8557 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	529 511 €	430 928 €	-19 %

RESULTAT FINANCIER	- €	- €	
---------------------------	------------	------------	--

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 806 €	5 518 €	-140 %
------------------------------	-------------------	----------------	---------------

Impôts sur les société et participation	106 876 €	52 354 €	-51 %
RESULTAT NET	408 829 €	384 092 €	-6 %

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	726 360 €	693 409 €	-5 %
-----------------------------------	------------------	------------------	-------------

o **La Valeur ajoutée**

La Valeur ajoutée correspond à des ressources disponibles, à la richesse créée par l'activité, permettant de rémunérer les différents facteurs de production (sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts).

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires de la SPL EDDEN diminué des charges liées aux consommations.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion indique une valeur ajoutée positive de 5 776 920 €, contre 4 414 730 € en 2020.

o **L'Excédent Brut d'exploitation**

La valeur ajoutée, diminuée des charges correspondant aux impôts et taxes et aux charges de personnel, indique l'Excédent Brut d'Exploitation.

L'excédent brut d'exploitation exprime la rentabilité économique de l'activité de la SPL EDDEN, qui est négatif de - 2 306 047 € contre -905 478 € en 2020.

Cela signifie que seules les rémunérations encaissées ne suffisent pas à couvrir les charges liées à sa réalisation. En effet les subventions de l'état et du Département au titre de l'embauche de personnel PEC viennent couvrir l'Excédent Brut d'Exploitation.

o **La Capacité d'autofinancement**

L'excédent brut d'exploitation ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, indique la capacité d'autofinancement qui s'élève à 693 409 € contre 726 360 € en 2020.

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de la SPL EDDEN. Elle permet de financer son fonds de roulement.

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	125 000 €	- €	125 000 €
Immobilisation incorporelle			
Concessions, brevets et droits assimilés	62 470 €	15 654 €	46 816 €
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles			
Immobilisation corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage	220 365 €	59 661 €	160 704 €
Autres immobilisations corporelles	368 229 €	120 522 €	247 708 €
Immobilisation financières			
Prêts	125 €	- €	125 €
Autres immobilisations financières	35 901 €	- €	35 901 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	687 090 €	195 836 €	491 254 €
Stocks			
Matière première et autres approvisionnement	51 409 €		51 409 €
Fournisseurs acomptes s/commandes	5 972 €		5 972 €
Créance			
Clients et comptes rattachés	1 116 909 €	- €	1 116 909 €

Personnel	156 588 €	4 823 €	151 765 €
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 133 €	- €	32 133 €
Autres créances			
Divers			
Disponibilités	2 546 912 €	- €	2 546 912 €
Charges constatées d'avance	27 229 €	- €	27 229 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 937 151 €	4 823 €	3 932 328 €
TOTAL ACTIF	4 749 242 €	200 659 €	4 548 582 €

PASSIF	Net au 31/12/2021
Capital social ou individuel	1 450 000 €
Réserve légale	18 743 €
Autres réserves	356 122 €
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	384 092 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 208 957 €
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	267 794 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	170 467 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 156 €
Dettes fiscales et sociales	1 179 166 €
Autres dettes	55 253 €
Produits constatés d'avance	320 790 €
TOTAL DETTES	2 071 831 €
TOTAL PASSIF	4 548 582 €

o Analyse des comptes du bilan

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	687 090 €	Capitaux propre	2 552 411 €
		Capital social appelé	1 325 000 €
		Réserves	374 865 €
		Report à nouveau	- €
Actif circulant	1 390 239 €	Résultat de l'exercice	384 092 €
Stocks	51 409 €	Subvention d'investissement	
Avances et acomptes versés	5 972 €	Amortissement et dépréciation	468 454 €
Créances d'exploitation	1 305 629 €	Dettes	2 071 831 €
Charges constatées d'avance	27 229 €	Avances et acomptes reçus	170 467 €
		Dettes fournisseurs	346 156 €
		Dettes fiscales et sociales	1 179 166 €
		Autres dettes	55 253 €
Trésorerie	2 546 912 €	Produits constatés d'avance	320 790 €
	4 624 242 €		4 624 242 €

Le Bilan fonctionnel ci-dessus présente le patrimoine détaillé de la SPL EDDEN

- **Capitaux propres/ capitaux permanents**

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de **1 450 000 €**, a été libéré de moitié à sa création, soit **725 000 €**. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2021 s'élève à 125 000 euros.

Le capital social a été augmenté du résultat excédentaire de l'exercice **384 091 €**.

La provision pour risque et charge de **125 767 €** correspond à l'exonération sociales des salaires dédiés à la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et sensibles au titre du barème dit de « compétitivité renforcé ».

Ainsi les capitaux propres de la SPL EDDEN s'élèvent à **2 208 957 €** au 31/12/2021.

- **Actif immobilisé**

L'actif immobilisé, qui s'élève à **687 090 €**, est composé des actifs repris des entités transférées (**43 911 €**) ainsi que des investissements de la SPL EDDEN, pour un montant de **643 179 €**, comprenant :

- Acquisition de matériel de transport,
- Acquisition et développement de logiciels dédiés,
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique,
- Acquisition d'équipements et outillages neufs.

- **Le fonds de roulement**

Les capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé font ressortir des ressources permanentes correspondant à un fonds de roulement de **1 865 321 €** au 31/12/2021. Le fonds de roulement représente le degré d'équilibre de financement, il constitue la garantie de liquidité de la SPL EDDEN.

Celui-ci positif traduit la bonne santé financière de la société qui dispose d'une marge de sécurité suffisante en termes de trésorerie.

- **Créances**

Les créances s'élèvent à **1 305 629 €** dont :

- ✚ **1 116 908 €** de créances sur la collectivité,
- ✚ **127 692 €** de subvention d'aide à l'embauche de PEC à recevoir,
- ✚ **61 029 €** au titre d'organismes sociaux et fiscaux

- **Dettes**

Les dettes se décomposent de la manière suivante :

- ✚ **170 466 €** d'avance sur les rémunérations des CPI,
- ✚ **369 996 €** de dettes fournisseurs,
- ✚ **1 179 166 €** de dettes sociales et fiscales,
- ✚ **23 840 €** d'autres dettes correspondant à la provision du montant alloué aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

- **Besoin en fonds de roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) permet à une entreprise de payer ses charges à tout moment.

Les créances d'exploitations diminuées des dettes d'exploitation génèrent un besoin en fonds de roulement négatif de - 681 592 €.

En effet, les modalités de paiement des rémunérations avec le versement d'acompte permettent à la SPL EDDEN de dégager un Besoin en Fonds de Roulement négatif et de générer un flux positif de trésorerie.

o Trésorerie

Le fonds de roulement (FR) diminué du besoin en fonds de roulement dégage une trésorerie positive de 2 546 912 €.

L'étude du FR/BFR permet de constater que la SPL EDDEN respecte l'équilibre financier grâce à :

- ✧ Sa trésorerie positive ;
- ✧ Sa capacité à faire face à ses dettes circulantes à moins d'un an par son actif circulant composé essentiellement de créances liées à son exploitation.

III.4 ETAT DES DETTES ET DES CREANCES

TABLEAU du solde des créances CLIENT au 31/12/2021
par date d'échéance
(Article L441-6-1 du Code de Commerce)

Montant total TTC en €	< 30 jours	de 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Créances à échoir*		286 384		286 384
Créances échues**	164 932			164 932
Montant total TTC	164 932	286 384	-	451 316
* Créances dont le terme du paiement est postérieur à la clôture				
**Créances dont le terme du paiement est antérieur à la clôture				

TABLEAU du solde des dettes FOURNISSEURS au 31/12/2021
par date d'échéance
(Article L441-6-1 du Code de Commerce)

Montant total TTC en €	< 30 jours	de 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir*				-
Dettes échues**	118 960	63 128	10 387	192 475
Montant total TTC	118 960	63 128	10 387	192 475
* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture				
**Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture				

III.5 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **408 828** euros de la manière suivante :

Section 1 Origines

▪ Réserve légale	:	18 743.24 euros
▪ Autres réserves	:	356 121.60 euros
▪ <u>Résultat de l'exercice (résultat positif)</u>	:	<u>384 091.73 euros</u>
▪ Solde	:	758 956.57 euros

Section 2 Affectation

▪ Affectation à la Réserve Légale (5%)	:	19 204.59 euros
▪ Affectation en « autres réserves »	:	364 887.14 euros

A l'issue de cette affectation les capitaux propres se décomposeraient comme suit :

▪ Capital social	:	1 450 000.00 euros
▪ Réserve légale	:	37 947.83 euros
▪ <u>Autres Réserves</u>	:	<u>721 008.74 euros</u>
▪ Capitaux propres	:	2 208 956.57 euros

Section 3 Capitaux propres

Le capital social est de 1 450 000 euros et a été libéré de moitié à la création soit 725 000 euros. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé à la clôture s'élève à **125 000** euros.

L'affectation du résultat ramène ainsi les capitaux propres à **2 208 956.57** euros.

Section 4 Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours de l'exercice précédent.

III.6 MENTIONS LEGALES

Activités de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI correspondant à l'amortissement des véhicules pour un montant de 17 777 €.

Tableau des résultats

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe 1 du présent rapport de gestion.

Observations du Comité Social et Economique (CSE)

A ce jour, il n'existe aucune observation du CSE sur la situation économique et sociale de la société.

Administration et contrôle de la société

Les mandats des membres suivants sont arrivés à expiration du fait de l'organisation des élections départementales de juin 2021 :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
	Béatrice SIGISMEAU
	Jean-Marie VIRAPOULLE
	Claudette GRONDIN
	Yvette DUCHEMANN
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alix GALBOIS
	Jaqueline SILOTIA
	Marie-Lyne SOUBADOU
	Anne-Flore DEVEAUX
	Enaud RIVIERE
	Philippe LECONSTANT

Depuis le Conseil d'Administration en date du 02 Septembre 2021, les administrateurs départementaux du Conseil sont les suivants :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
	Béatrice SIGISMEAU
	CAZAL Augustin
	CLAIN Camille
	KICHENIN Virgile
CONSEIL DEPARTEMENTAL	ODON Adèle
	Sidoleine PAPAYA
	PAYET BEN HAMIDA Viviane
	RIVIERE Valérie
	SIMBAYE Louise
	SOTACA René

Ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2024, le Cabinet de Patrick PATCHEZ, situé au 6 rue Pasteur, Apt 8 à SAINT-DENIS, (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet de Yannick JARRIER, situé au 53 rue du Général de Gaulle à Saint-Leu (97436) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Jetons de présence

Au 31/12/2021, La SPL EDDEN enregistre dans ses comptes aucune somme pour des jetons de présence.

Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes..

VIII. BILAN SOCIAL

IV.1 EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES EFFECTIFS

A. Evolution des effectifs

A. 1 CDI et CDD en 2020 (pour rappel)

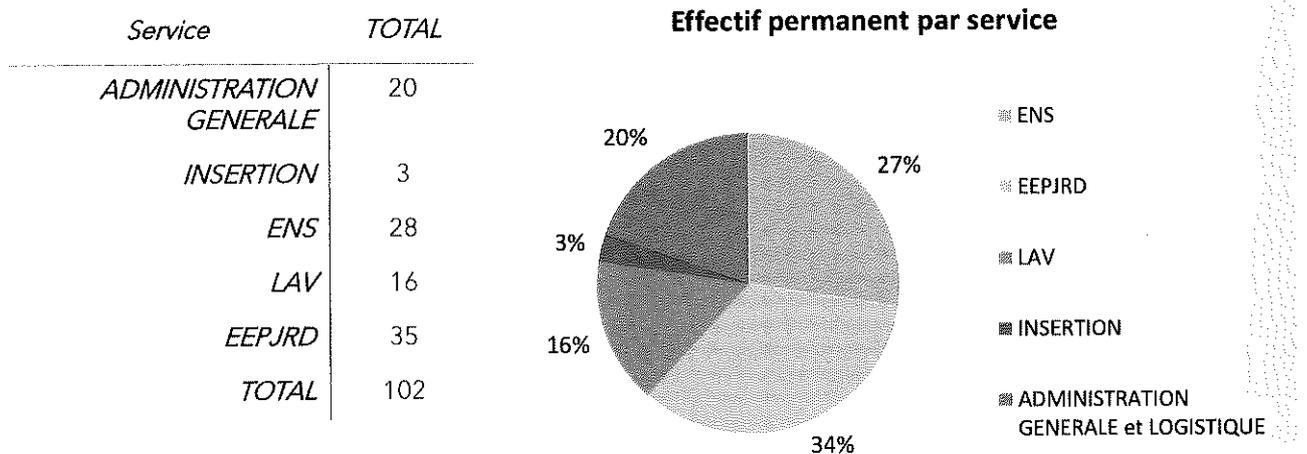
L'effectif 2019 a été complété par 7 CDI et 1 CDD en 2020 :

- Pour les CDI, il s'agit d'un DRH, d'une assistante de direction, d'une RAF, de deux ouvriers polyvalents et de deux chefs d'équipe.
- Pour les CDD, il s'agit d'un technicien informatique.

Quatre départs sont à comptabiliser à l'effectif avant le 31/12/2020 : trois départs à la retraite et une démission pour mobilité géographique.

Répartition par service au 31/12/2020

Au regard des entrées et sorties depuis le 01/01/2020, l'effectif CDI-CDD s'établissait au 31/12/2020 à 102 personnes physiques correspondant à 101,91 Equivalent Temps Plein :



S'ajoute à cet effectif, le poste de Directeur Général en qualité de mandataire social.

A. 2 CDI et CDD en 2021

L'effectif 2020 a été complété par 9 CDI et 25 CDD en 2021 :

- Pour les CDI, il s'agit de l'embauche de 6 CDI avec 1 chargé de missions au développement écologique, 1 directeur du Pôle Opérationnel, 1 gestionnaire de marchés, 1 technicien de suivi des milieux naturels, 1 chargé de mission Pôle Opérationnel responsable du parc automobile et 1 chargée de missions Coordination du Pôle Ressources. L'effectif CDI a également été complété par 1 CDI pour le service LAV avec l'embauche d'une assistante de gestion sur Saint-Denis, 1 CDI pour le service EEPJRD avec l'embauche d'un responsable du service Entretien embellissement et

1 CDI pour le service ENS avec l'embauche d'un chef d'équipe sur le secteur de Bois Blanc dans le Sud.

→ Pour les CDD, il s'agit de 20 CDD embauchés dans le cadre du Plan de relance LAV, 3 CDD affectés au Pôle Ressources (Administration générale) avec l'embauche d'un chargé de missions SIG, un magasinier et d'une accompagnatrice socioprofessionnelle pour l'accompagnement des PEC recrutés dans le cadre du plan de relance LAV, 1 CDD affecté au service ENS avec l'embauche d'un garde animateur et 1 CDD affecté au service EEPJRD avec l'embauche d'une apprentie en alternance sur la préparation du BTS Aménagements Paysagers.

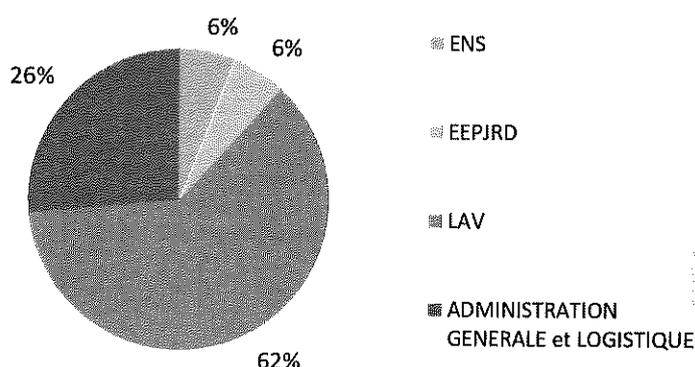
Trois départs sont à comptabiliser à l'effectif avant le 31/12/2021 : trois fins de contrat CDD au 17/12/2021 sur le plan de relance LAV avec le départ de 2 chefs d'équipe élagueurs et d'un responsable technique LAV.

Répartition des embauches en 2021 par service

Au regard des embauches en 2021, l'effectif CDI-CDD s'établit au 31/12/2021 à 34 personnes réparties comme suit :

Service	TOTAL
ADMINISTRATION GENERALE	9
ENS	2
LAV	21
EEPJRD	2
TOTAL	34

Effectif permanent par service

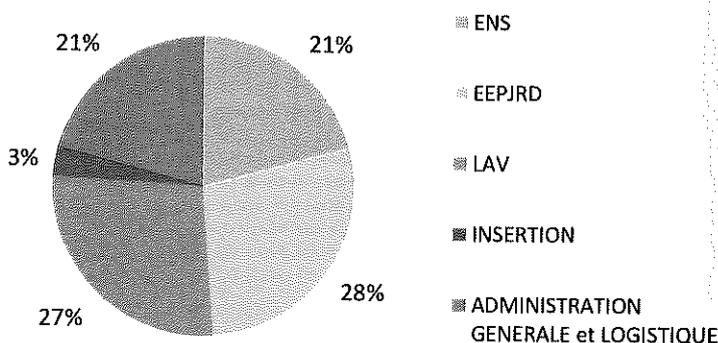


Répartition globale par service au 31/12/2021

Au regard des entrées et sorties depuis le 01/01/2021, l'effectif CDI-CDD s'établit au 31/12/2021 à 125 personnes physiques correspondant à 124,91 Equivalent Temps Plein :

Service	TOTAL
ADMINISTRATION GENERALE	26
INSERTION	4
ENS	26
LAV	34
EEPJRD	35
TOTAL	125

Effectif permanent par service



S'ajoute à cet effectif, le poste de Directeur Général en qualité de mandataire social.

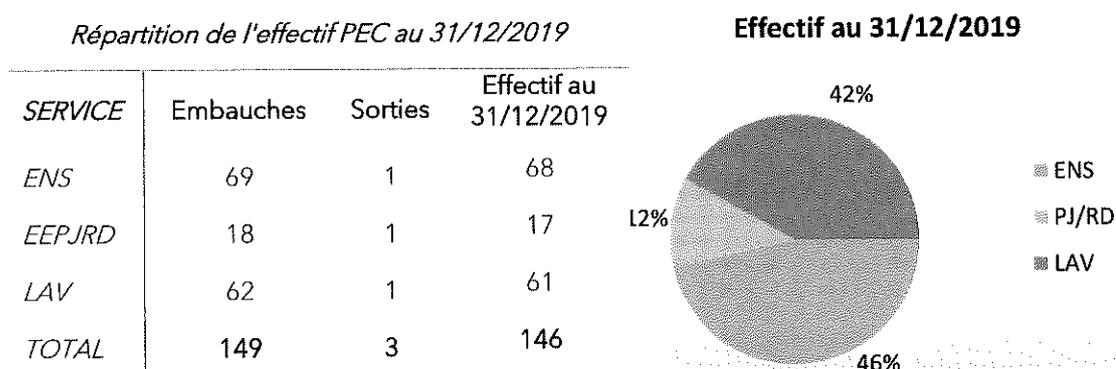
A. 3 Parcours Emploi Compétences (PEC)

Pour rappel, en 2019, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, 150 PEC ont été recrutés avant le 31/12/2019. Ces contrats ont été réalisés sur la base d'un temps de travail de 21h/semaine.

Sur ces 150 personnes, une s'est désistée au moment de la signature de son contrat. Ce désistement n'a pas pu être remplacé faute de nouveau candidat sur la zone de travail visée.

Après le démarrage de l'activité, trois départs ont été recensés : deux ruptures de période d'essai et un départ pour un autre contrat avec une durée et un volume d'heures travaillées plus importants.

Aussi, les salariés PEC représentent au 31/12/2019 un effectif physique de 146 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 87,60. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est fait de la façon suivante :



Le 1^{er} janvier 2020, un avenant au CPI Insertion a permis de compléter cet effectif avec 31 PEC supplémentaires pour une durée de 9 mois portant ainsi l'effectif à 177 PEC.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et pour permettre une continuité de sa mission dans les meilleures conditions possibles avec les PEC recrutés en 2019, la SPL EDDEN a sollicité le Département le 04/06/2020, afin de renouveler le contrat des PEC arrivant à terme les 31/07/2020, 31/08/2020, 14/09/2020 et 30/09/2020.

Avec l'accord du Département, par courrier du 15/07/2020, les contrats ont pu faire l'objet d'un renouvellement, soit au total de **159 PEC renouvelés**.

Durant l'année 2020, la SPL EDDEN a enregistré 5 ruptures de contrat pour divers motifs et 17 non-renouvellements.

Par courrier daté du 02/09/2020, la SPL EDDEN a donc sollicité le Département afin d'obtenir la possibilité de recruter de nouveaux contrats permettant d'atteindre le quota de 181 PEC prévu initialement dans le CPI INSERTION.

Le 30/09/2020, le Département a validé la prise en charge du résiduel de 181 renouvellements et nouveaux PEC. Les recrutements ont été réalisés aux dates suivantes :

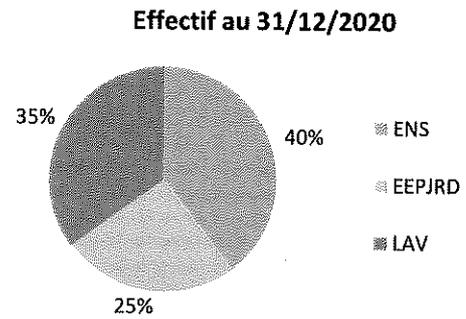
- Au 15 décembre 2020 : 20 Parcours Emploi Compétences
- Au 1^{er} janvier 2021 : 2 Parcours emploi Compétences supplémentaires

Soit un total de 22 PEC.

Aussi, les salariés PEC représentent au 31/12/2020 un effectif physique de 177 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 106,20. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est fait de la façon suivante :

Répartition de l'effectif PEC au 31/12/2020

SERVICE	Présents au 31/12/2019	Embauches	Sorties	Effectif au 31/12/2020
ENS	68	14	12	70
EEPJRD	17	30	2	45
LAV	61	9	8	62
TOTAL	146	53	22	177



L'année 2021 a été marquée par le démarrage du plan de relance LAV dans le secteur SUD/OUEST avec le recrutement de 80 PEC supplémentaires au 15 janvier 2021, puis 32 autres PEC au second semestre 2021 afin d'atteindre le quota des 112 PEC fixé au CPI Insertion.

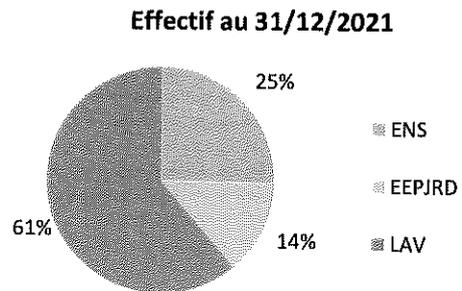
Sur l'année 2021, il y a également eu des renouvellements pour les contrats PEC avec un total de 70 contrats PEC renouvelés au total.

Au cours de l'année 2021, la SPL EDDEN a enregistré un total de 206 fin de contrats PEC pour un total de 321 entrées.

Aussi, les salariés PEC représentent au 31/12/2021 un effectif physique de 292 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 192,59. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est fait de la façon suivante :

Répartition de l'effectif PEC au 31/12/2021

SERVICE	Présents au 31/12/2020	Embauches	Sorties	Effectif au 31/12/2021
ENS	70	77	73	74
EEPJRD	45	33	39	39
LAV	62	211	94	179
TOTAL	177	321	206	292

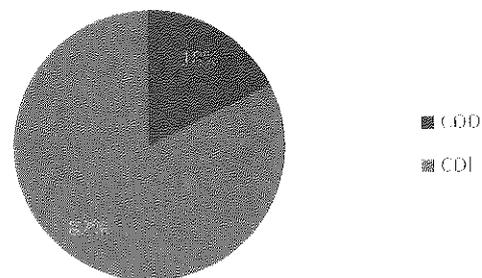


B. Répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2021

B. 1 CDI et CDD

Type de contrat	Nombre
CDI	103
CDD	22
TOTAL	125

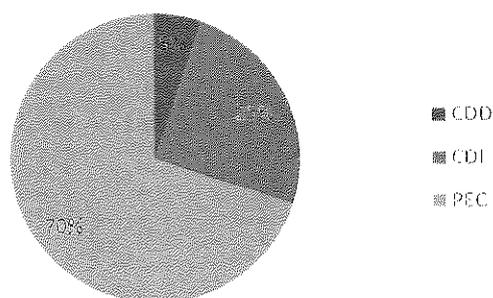
Répartition par type de contrat



B. 2 CDI, CDD et PEC

Type de contrat	Nombre
CDI	103
CDD	22
PEC	292
TOTAL	417

Répartition par type de contrat



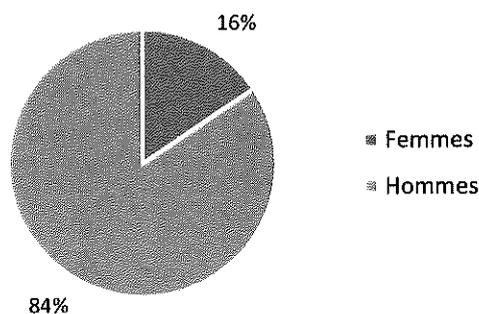
C. Répartition des effectifs par sexe

C. 1 CDI et CDD

Au 31/12/2020, les femmes représentaient 16% de l'effectif CDI-CDD.

Catégorie	Nombre
Femmes	16
Homme	86
TOTAL	102

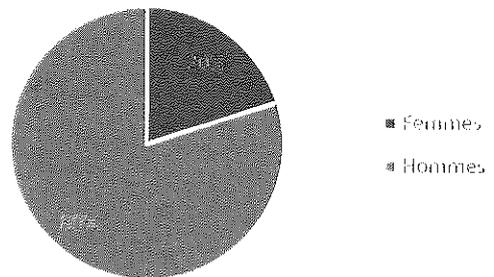
Répartition par sexe



Au 31/12/2021, les femmes représentaient 20 % de l'effectif CDI-CDD.

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<i>Femmes</i>	25
<i>Homme</i>	100
<i>TOTAL</i>	125

Répartition par sexe

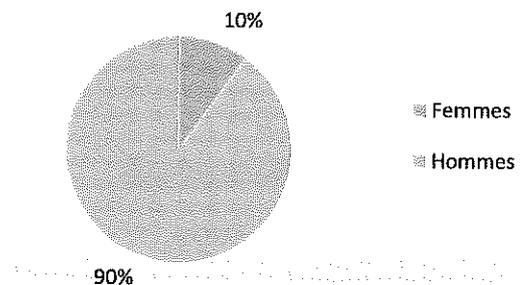


C. 2 CDI, CDD et PEC

Au 31/12/2020, les femmes représentaient 10% de l'effectif global.

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<i>Femmes</i>	28
<i>Homme</i>	251
<i>TOTAL</i>	279

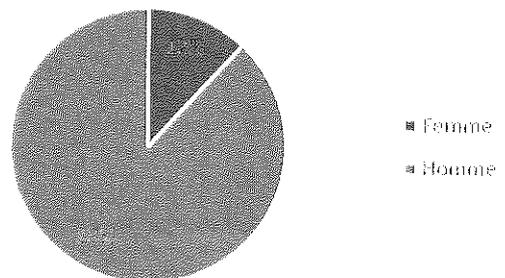
Répartition par sexe



Au 31/12/2021, les femmes représentaient 12% de l'effectif global.

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
<i>Femmes</i>	50
<i>Homme</i>	367
<i>TOTAL</i>	417

Répartition par sexe

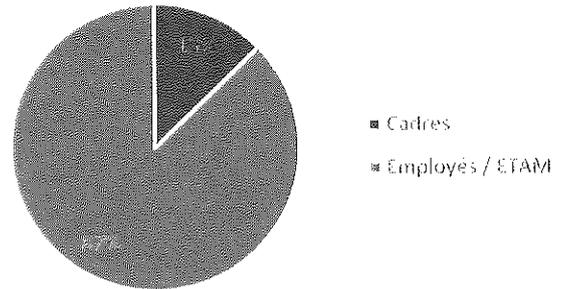


D. Répartition des effectifs par statut

D. 1 CDI et CDD

Catégorie	Nombre
Cadres	16
Ouvriers-Employés -TAM	109
TOTAL	125

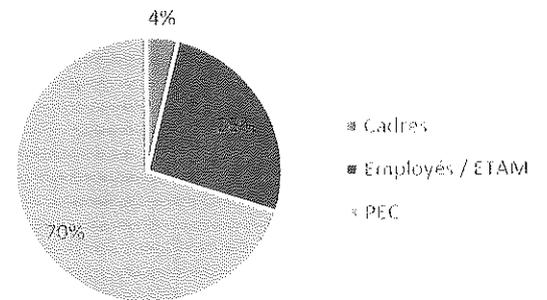
Répartition par qualification



D. 2 CDI, CDD et PEC

Catégorie	Nombre
Cadres	16
Ouvriers-Employés -TAM	109
CUI-CAE PEC	292
TOTAL	417

Répartition par qualification

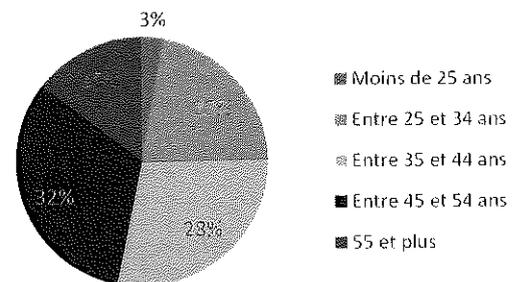


E. Répartition des effectifs selon l'âge

E. 1 Répartition globale et par service

GLOBAL CDI-CDD-PEC	Nb	%
Moins de 25 ans	12	3 %
Entre 25 et 34 ans	91	22 %
Entre 35 et 44 ans	119	29 %
Entre 45 et 54 ans	134	32 %
55 et plus	61	15 %
TOTAL	417	100 %

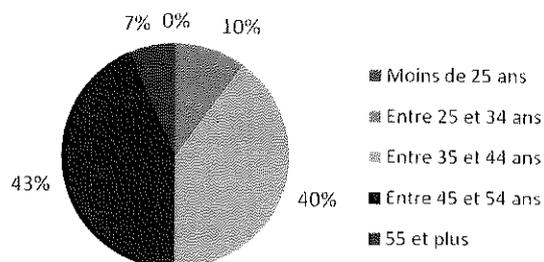
Répartition par âge - GLOBAL



**ADMINISTRATION
GENERALE ET LOGISTIQUE**

	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	3	1 %
Entre 35 et 44 ans	12	3 %
Entre 45 et 54 ans	13	3 %
55 et plus	2	0 %
TOTAL	30	7 %

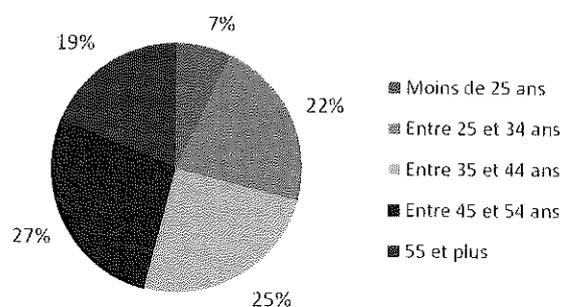
**Répartition par âge -
ADMINISTRATION GENERALE ET
LOGISTIQUE**



ENS

	Nb	%
Moins de 25 ans	7	2 %
Entre 25 et 34 ans	22	5 %
Entre 35 et 44 ans	25	6 %
Entre 45 et 54 ans	27	6 %
55 et plus	19	5 %
TOTAL	100	24 %

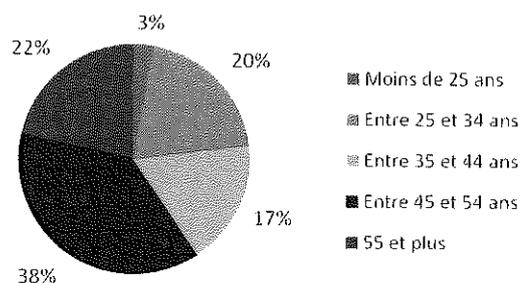
Répartition par âge - ENS



EEPJRD

	Nb	%
Moins de 25 ans	2	0 %
Entre 25 et 34 ans	15	4 %
Entre 35 et 44 ans	13	3 %
Entre 45 et 54 ans	28	7 %
55 et plus	16	4 %
TOTAL	74	18 %

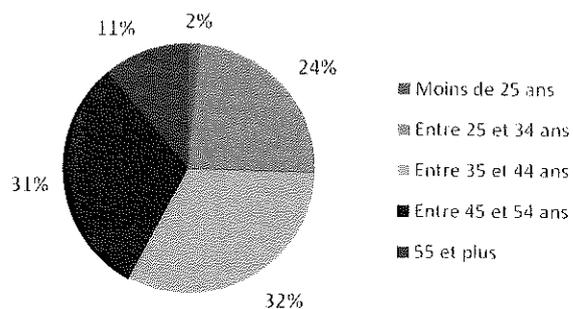
Répartition par âge - EEPJRD



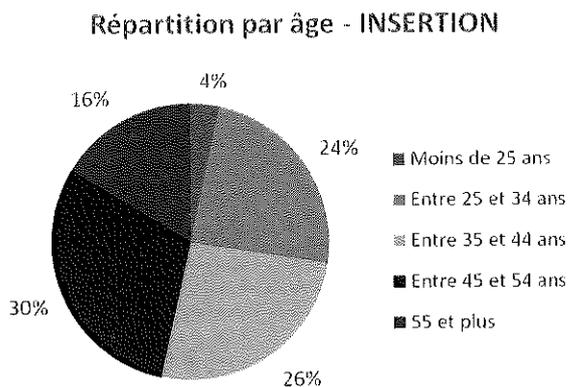
LAV

	Nb	%
Moins de 25 ans	3	1 %
Entre 25 et 34 ans	51	12 %
Entre 35 et 44 ans	69	17 %
Entre 45 et 54 ans	66	16 %
55 et plus	24	6 %
TOTAL	213	51 %

Répartition par âge - LAV

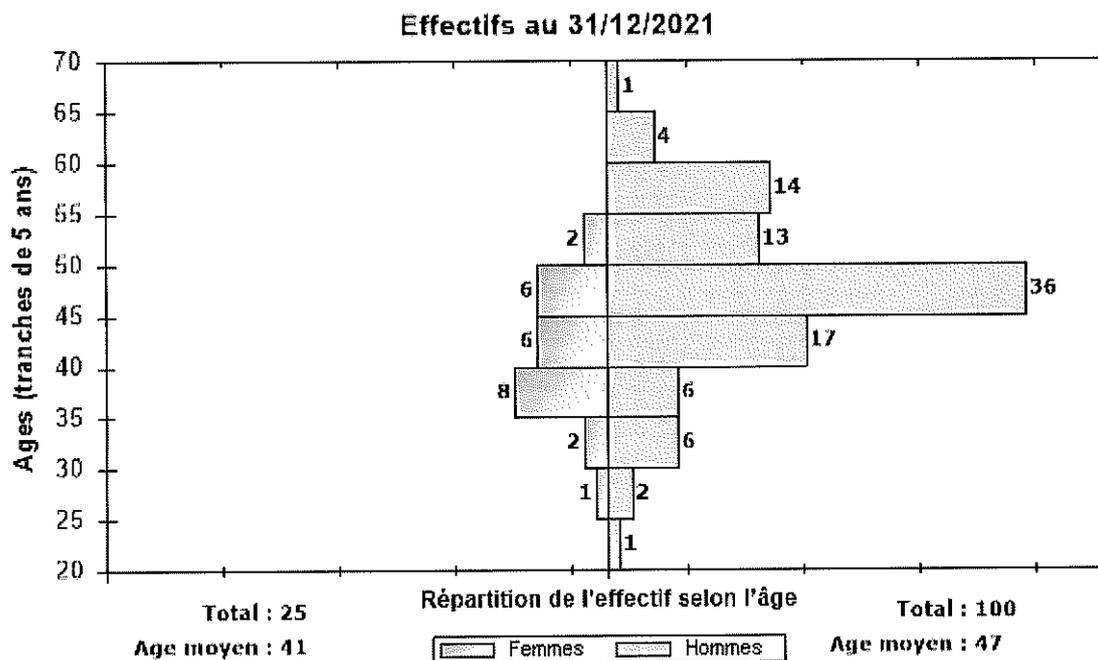


INSERTION	Nb	%
Moins de 25 ans	10	2 %
Entre 25 et 34 ans	70	17 %
Entre 35 et 44 ans	76	18 %
Entre 45 et 54 ans	89	21 %
55 et plus	47	11 %
TOTAL	292	70 %

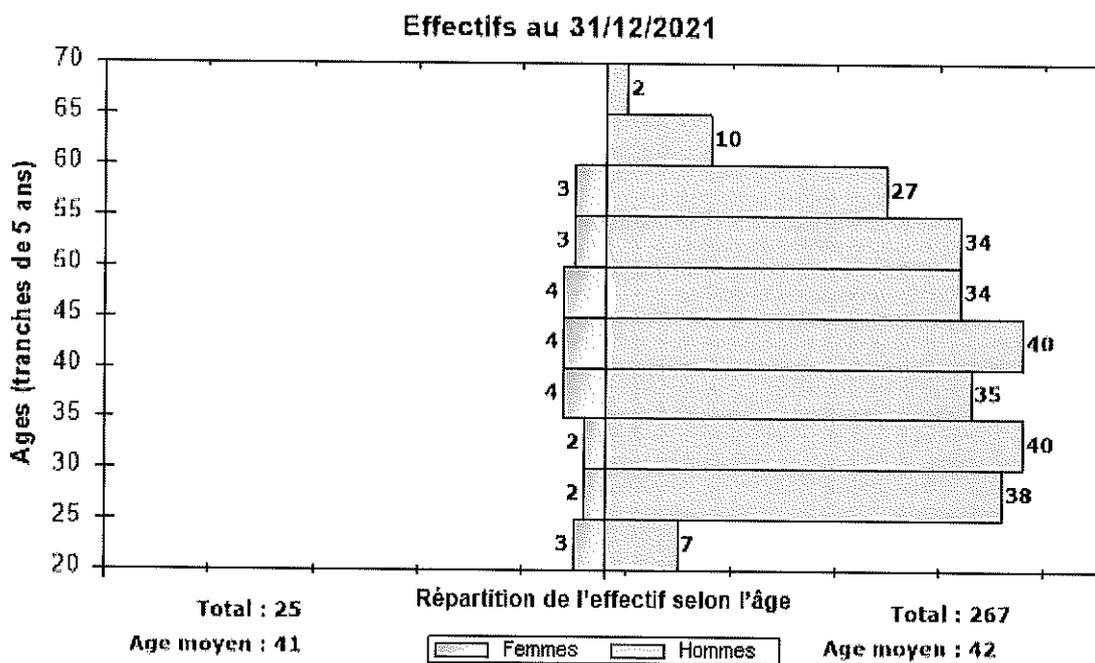


E. 2 Pyramide des âges CDI et CDD (Effectif = 125)

E. 3

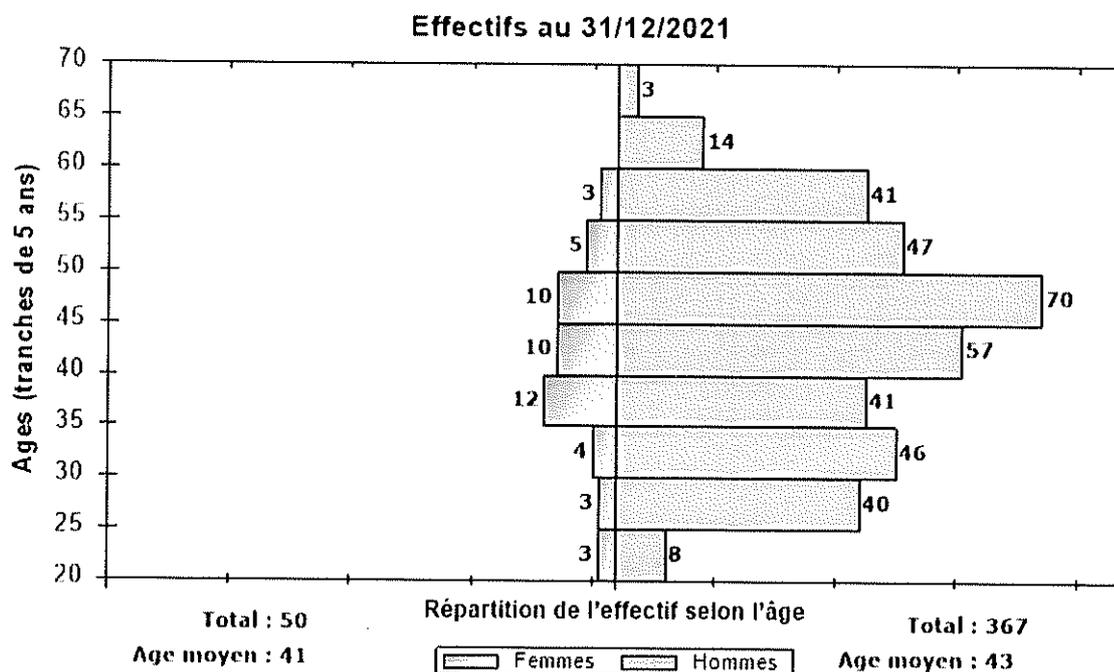


Pyramide des âges PEC (Effectif = 292)



E. 4

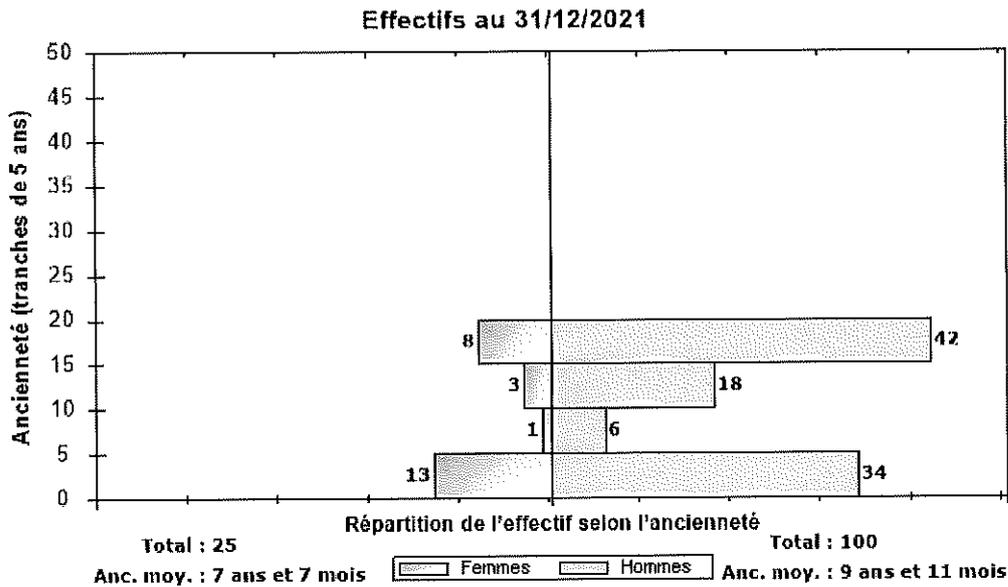
Pyramide des âges CDD/CDI et PEC (Effectif = 417)



F. Ancienneté

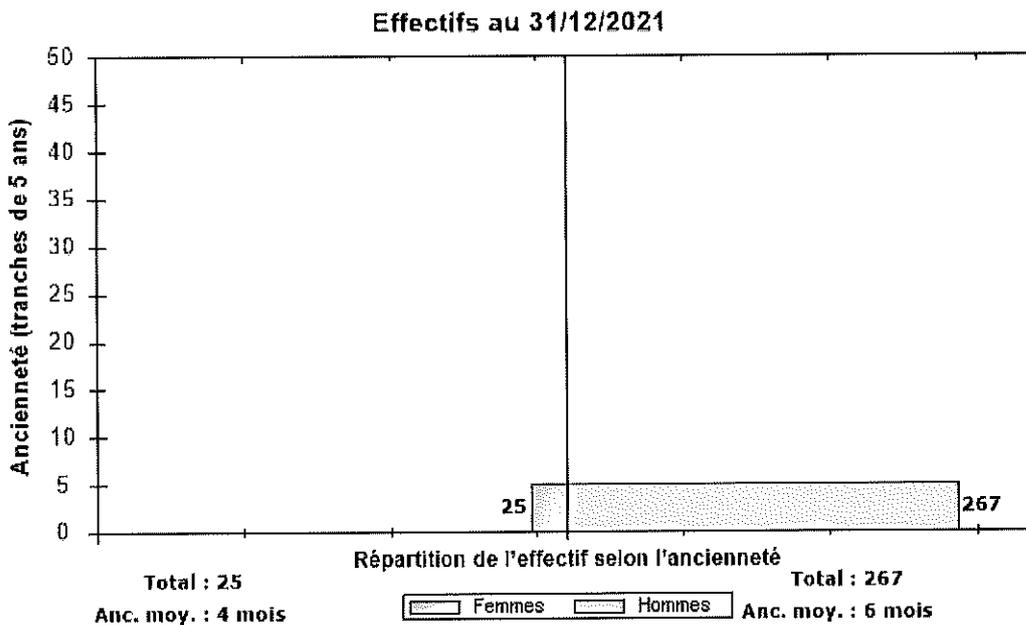
F. 1 Ancienneté des CDI et CDD

La majorité de l'effectif CDI-CDD a plus de 10 ans d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 9 ans et 11 mois et pour les femmes de 7 ans et 7 mois.



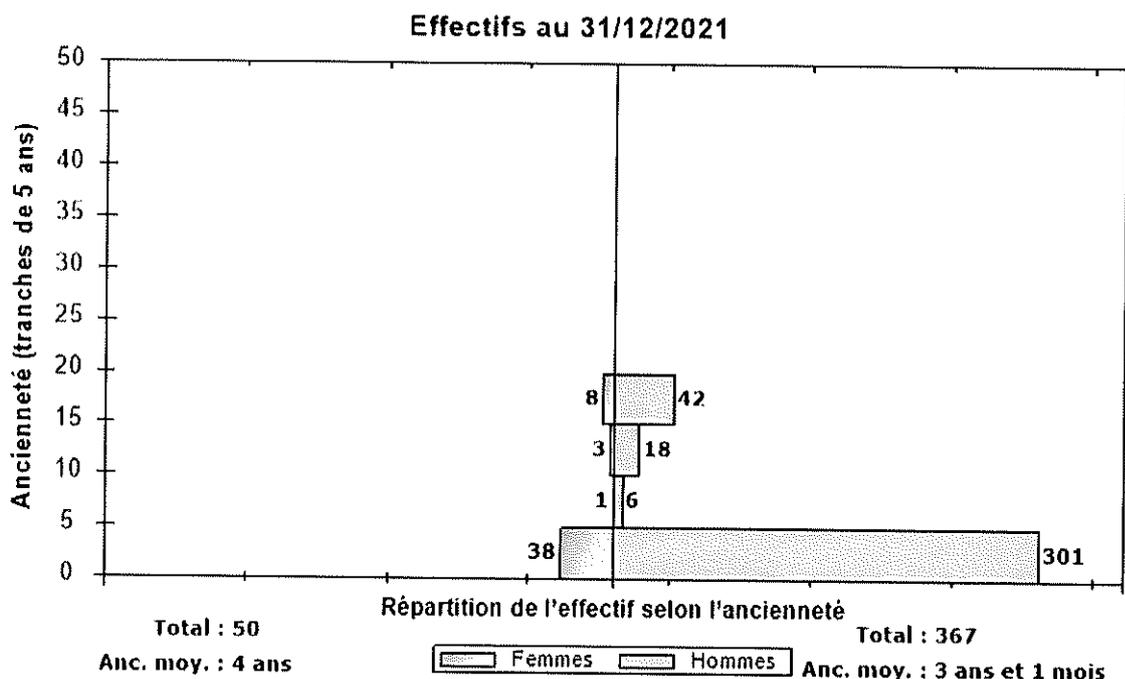
Ancienneté des PEC

La majorité de l'effectif PEC a plus de 5 mois d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 6 mois et pour les femmes de 4 mois.

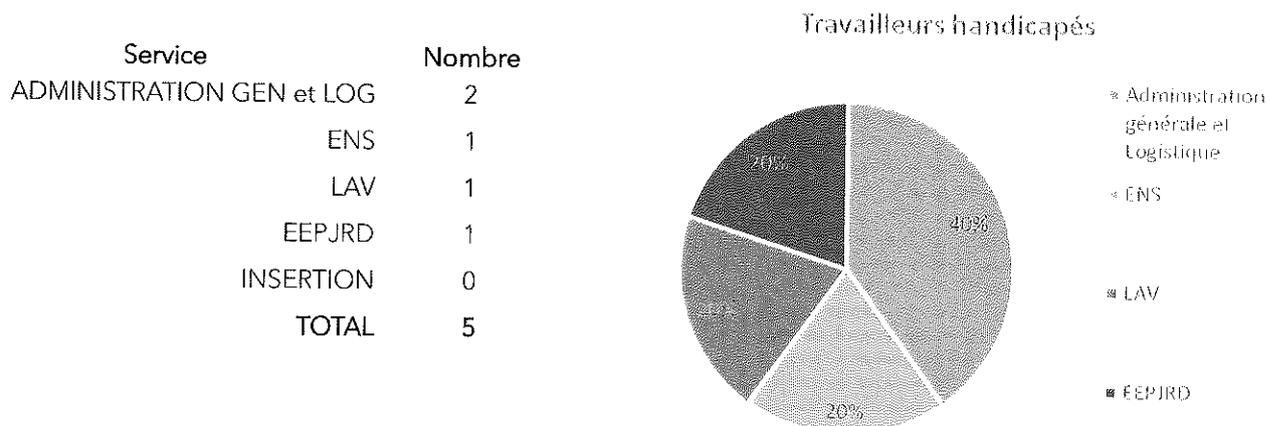


Ancienneté des CDI, CDD et PEC

En observant l'effectif global, y compris les PEC, l'ancienneté moyenne est de 3 ans et 1 mois pour les hommes et de 4 ans pour les femmes.



G. Répartition des travailleurs handicapés



Aucun salarié en CUI-CAE PEC n'est reconnu travailleur handicapé. L'auto-déclaration n'étant pas une pratique usuelle, nous constatons cependant a posteriori que certains PEC rencontrent des difficultés qui relèveraient d'une reconnaissance du statut de travailleur handicapé. Aussi, s'engage un travail partenarial avec la médecine du travail et le cas échéant avec la MDPH.

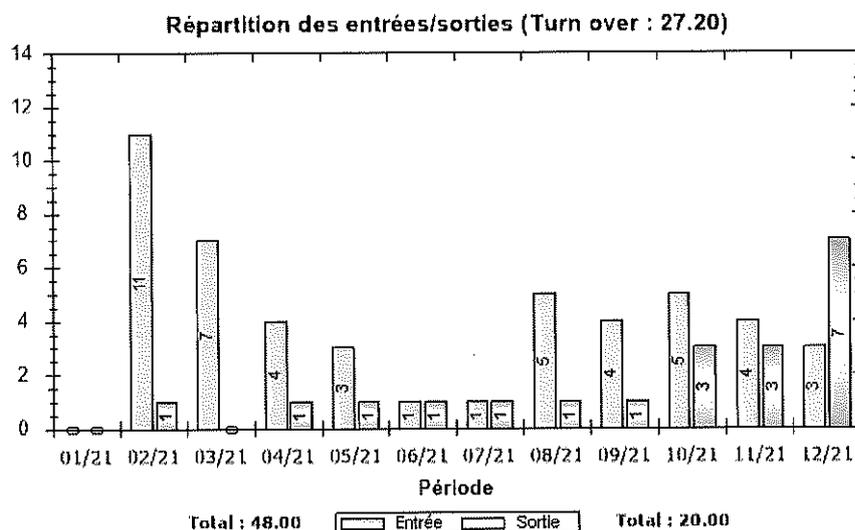
IV.2 TURN-OVER (TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL)

A. Turn-over des CDI et CDD

Mouvements	Nombre
ENTREES	48
SORTIES	20

TURN-OVER

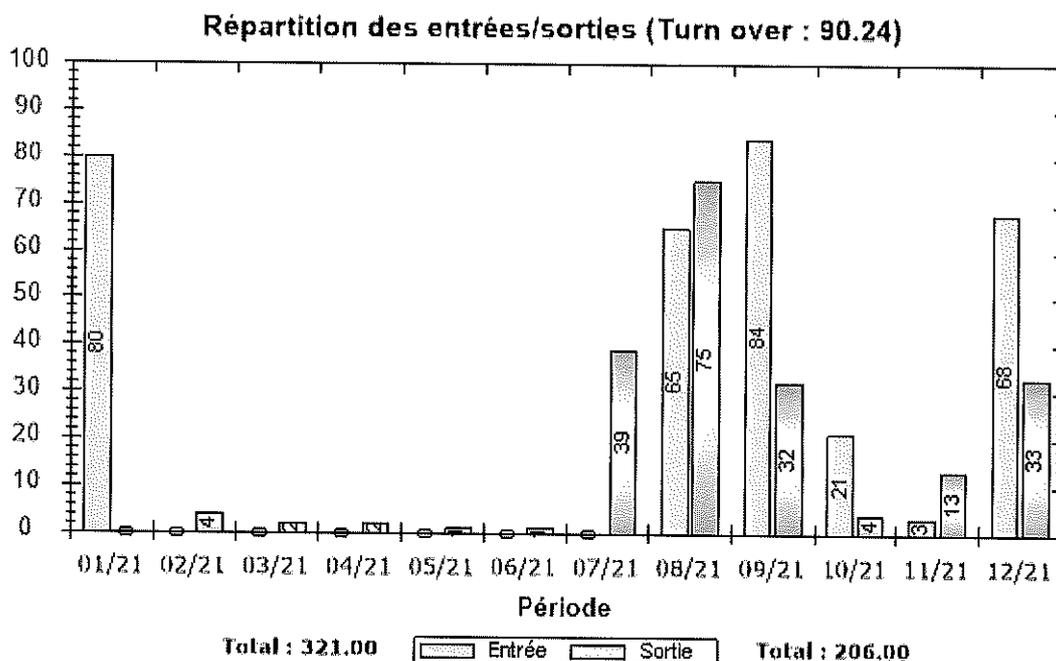
27,20



Le taux de turnover, également appelé « **taux de renouvellement du personnel** » ou « **taux de rotation du personnel** », est un ratio qui permet d'appréhender dans une organisation, le rythme de renouvellement des effectifs. Ce taux à 27,20 pour la SPL EDDEN sur l'exercice 2021. Il est d'usage de considérer un taux normal de turnover entre 10 et 15% en fonction des secteurs d'activités. Le taux de la SPL EDDEN peut ici apparaître élevé, mais il s'explique pour l'essentiel par de nombreux contrats de CDD de remplacement effectués pour permettre aux chefs d'équipe du plan de relance LAV de pouvoir prendre leurs congés à échéance de leur fin de contrat et maintenir un même niveau d'organisation. Par ailleurs, 4 ruptures conventionnelles, un départ à la retraite, 1 décès, 2 sorties de PEC en CDD de 12 mois sont à comptabiliser.

B. Turn-over des PEC

Mouvements	Nombre
ENTREES	321
SORTIES	206
TURN-OVER	90,24



Ce taux à 90,24 est directement lié à la nature des contrats CUI-CAE PEC d'une durée maximale de 24 mois renouvellement compris, avec cependant des dérogations possibles pour certaines catégories de bénéficiaires (sénior, TH,...).

IV.3 ABSENCES

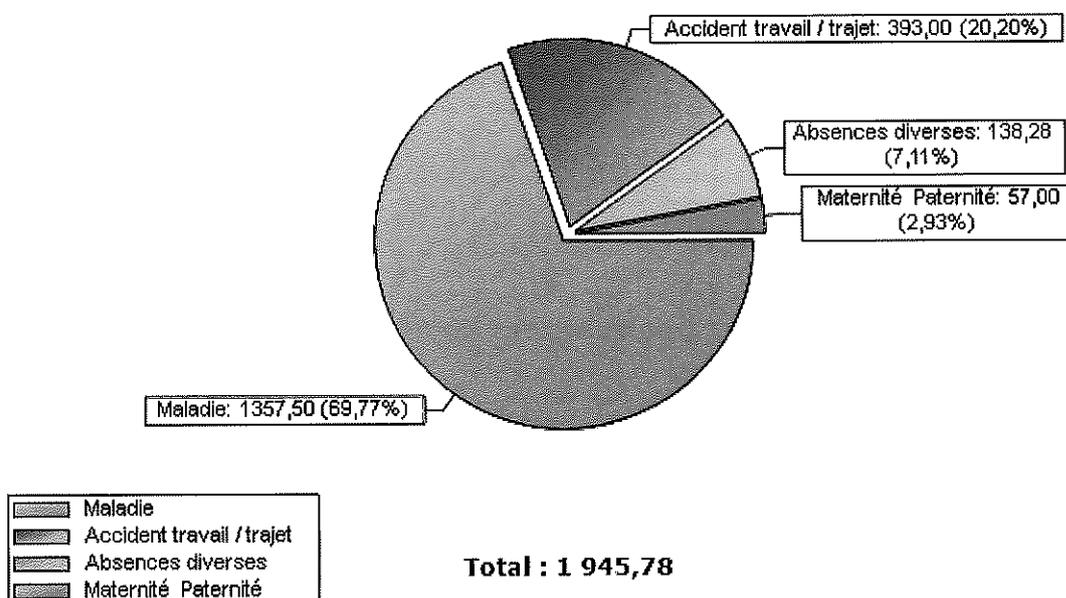
A. Répartition des absences CDI et CDD

Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	29 630,00
Jours d'absences	1 945,78
Maladie	1 357,50
Maternité / Paternité	57,00
Accident du travail	393,00
Absences diverses	138,28

Formule de calcul du taux d'absentéisme :
 Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d'absentéisme (toutes absences confondues) = 6,57 %

Répartition en jours des absences du 01/01/2021 au 31/12/2021



Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	29 630,00	1 357,50	4,58

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	12	58	88		

Il est d'usage de considérer qu'un taux d'absentéisme en dessous de 4% peut être analysé comme faible. Au-delà de 8%, la situation devrait susciter une interrogation. Bien que ces moyennes ne soient pas absolues, elles ont tout de même l'intérêt de donner des chiffres de référence.

En considérant toutes les absences (y compris les absences autorisées par nos accords), le taux d'absentéisme est à 6,57%. En ne considérant que les absences pour maladie, le taux est à 4,58%. Sous les deux angles le taux d'absentéisme de la SPL EDDEN renvoie à une valeur normative.

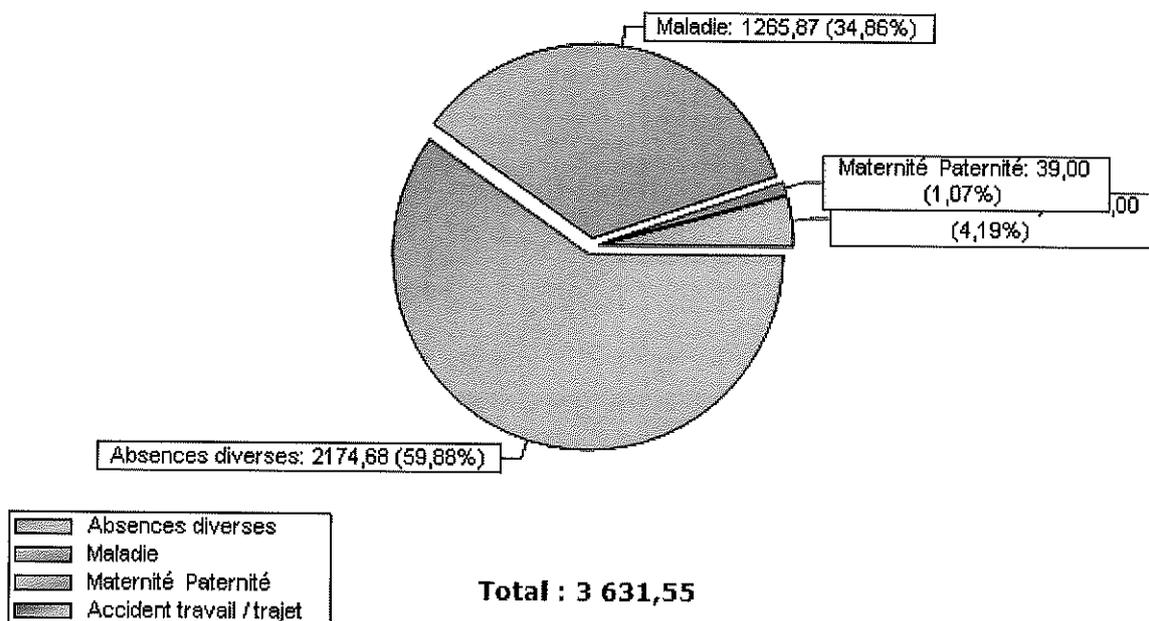
A noter que le nombre de jours d'arrêt liés officiellement au COVID 19 correspond à 374 jours pour l'exercice 2021.

B. Répartition des absences PEC

Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	65 519,00
Jours d'absences	3 631,55
Maladie	1 265,87
Maternité / Paternité	39,00
Accident du travail	152,00
Absences diverses	2 174,68

Formule de calcul du taux d'absentéisme :
 Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques
 Taux d'absentéisme = 5,54 %

Répartition en jours des absences du 01/01/2021 au 31/12/2021



Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	65 519,00	1 265,87	1,93

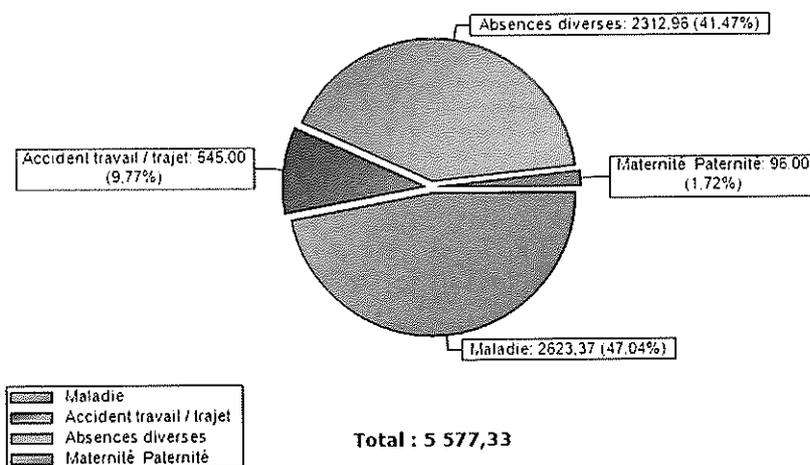
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	75	148	45		

En considérant toutes les absences, le taux d'absentéisme des salariés PEC est à 5,54%. En ne considérant que les absences pour maladie, le taux est à 1,93%. Sous les deux angles le taux d'absentéisme de la SPL EDDEN renvoie là aussi à une valeur normative.

C. Répartition des absences CDI, CDD et PEC (à titre indicatif)

Type	Nombre		
Jours travaillés théoriques	95 184,00	Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques	
Jours d'absences	5 577,33		
Taux	Maladie	2 623,37	d'absentéisme = 5,86 %
	Maternité / Paternité	96,00	
	Accident du travail	545,00	
	Absences diverses	2 312,96	

Répartition en jours des absences du 01/01/2021 au 31/12/2021



Santé / sécurité au travail

La crise sanitaire inédite que nous avons connue depuis le mois de mars 2020 et que nous continuons de subir a nécessité une approche rigoureuse en matière d'évaluation des risques professionnels et de propositions d'actions et d'organisation.

C'est ainsi, que sous l'autorité du Directeur Général de la SPL EDDEN, une cellule de crise « COVID » a été instituée et que plusieurs documents ont été élaborés afin de servir de guide à l'action collective. S'agissant de l'année 2021, la cellule de crise a principalement été réunie afin d'actualiser le protocole sanitaire liée à la crise COVID.

Chacun de ces plans et protocoles a fait l'objet (autant que faire se peut et notamment par visio-conférence) d'un échange avec les représentants du personnels (CSE et Délégués syndicaux) afin de placer le dialogue social comme un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures prévues.

Dans ce cadre, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la SPL EDDEN initié en novembre 2019 a également fait l'objet d'actualisation.

Il est à noter qu'une collaboration avec la médecine du travail a permis d'actualiser la fiche entreprise de la SPL EDDEN venant compléter l'évaluation des risques dans l'entreprise.

Il est à noter également que le recrutement d'un Technicien ou Responsable Hygiène Sécurité Environnement n'a toujours pas pu être finalisé malgré les différents appels à candidatures réalisés avec des profils postulants qui étaient soit surdimensionnés, soit sous-dimensionnés.

IV.4 FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le contexte de la crise sanitaire, le plan de développement des compétences n'a pu être pleinement élaboré. De surcroît, le plan de développement des compétences se devra d'accompagner les orientations stratégiques de la structure qui seront précisées dans le courant de l'année 2022.

Ce plan aura une place centrale en toute cohérence avec l'objet social de la SPL. De nouveaux outils devront également être mis en place en amont de l'élaboration du plan de développement des compétences, tel que l'entretien professionnel visant précisément à accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle et à identifier ses besoins en formation. La campagne des entretiens professionnels devrait démarrer avant le second semestre 2022 après la présentation des orientations stratégiques.

Dans ce contexte, le nombre d'heures de formation a pu malgré tout être multiplié par 2 comparativement à 2020. Les principales actions, s'agissant du personnel CDI/CDD, sont retranscrites dans le tableau suivant.

Intitulé de la formation	Nombre d'heures	Organisme de Formation	Effectifs	H	F
<i>Formation de Formateur</i>	21	ATRIA	3	3	
<i>FORMATION CSE</i>	35	CADRIFORMAT	1	1	
<i>Formation SST</i>	14	DCK	1	1	
<i>Formation Extinction</i>	3	EUREKA	4	4	
<i>Formation SST</i>	14	Bi-Was	1	1	
<i>AIPR</i>	7	Georges HOARAU	1	1	
<i>CACES</i>	21	Georges HOARAU	1	1	
<i>CARE</i>	4	Compta Durable	8	3	5
<i>ENTRETIENS PROFESSIONNELS</i>	7	ATRIA	4	1	3
<i>Formation de Formateur</i>	21	ATRIA	2	1	1
<i>MAC SST</i>	7	Bi-Was	1		1
<i>FORMATION CSE</i>	35	CADRIFORMAT	4	2	2
<i>Formation SST</i>	14	DCK	1	1	
<i>ENTRETIENS PROFESSIONNELS</i>	7	ATRIA	3	3	
<i>Formation de Formateur</i>	21	ATRIA	3	3	
<i>MAC SST</i>	7	Bi-Was	3	3	
<i>FORMATION CSE</i>	35	CADRIFORMAT	1	1	
<i>Recyclage SST</i>	7	DCK	2	2	
<i>ENTRETIENS PROFESSIONNELS</i>	7	ATRIA	5	5	
<i>Formation de Formateur</i>	21	ATRIA	4	4	
<i>Formation SST</i>	14	DCK	6	6	
<i>FORMATION SST</i>	14	Bi-Was	6	5	1
<i>CARE</i>	1	Compta Durable	1	1	
TOTAL	337		66	53	13

IV.5 INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Chaque année au plus tard le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et rendre publique, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant

Ce résultat doit également être communiqué, avec le détail des différents indicateurs, au CSE ainsi qu'à l'inspection du travail (Deets).

L'Index, sur 100 points, est composé de 4 indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place et publier des mesures adéquates et pertinentes de correction et des objectifs de progression pour chacun des indicateurs dans un délai de 3 ans. Ces mesures, annuelles ou pluriannuelles, et ces objectifs doivent être le cas échéant définis dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. A noter que ne peuvent être pris comme base de calcul et de comparaison les groupes des plus 3 personnes dans chaque catégorie hommes/femmes.

Indicateur d'écart de rémunération annuelle

Indicateur d'écart de rémunération annuelle brute moyenne par EQTP									
Catégorie socioprofessionnelle	Tranche d'âge	Rému Femmes	Rému Hommes	Ecart (%)	Ecart après seuil pertinence	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectif validé
Ouvriers	Moins de 30 ans					0	0	0	
	30 à 39 ans					0	1	0	
	40 à 49 ans					0	15	0	
	50 ans et plus					0	11	0	
Employés	Moins de 30 ans					0	0	0	
	30 à 39 ans					1	2	0	
	40 à 49 ans					3	0	0	
	50 ans et plus					0	1	0	
TAM	Moins de 30 ans					0	2	0	
	30 à 39 ans	28 553,88	29 541,90	3,30		4	9	1	
	40 à 49 ans	35 147,42	28 782,27	-	22,10	9	25	1	
	50 ans et plus					2	17	0	
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans					0	0	0	
	30 à 39 ans					3	0	0	
	40 à 49 ans					0	7	0	
	50 ans et plus					0	3	0	

Total		36 403,55	32 440,37	- 12,20	-7,20	22	93	0
indicateur calculable (1=où, 0=non) :						0	0	0
Indicateur d'écart de rémunération (%)						0	0	0
Note obtenue sur 40 (effectif = 107.00)						0	0	0

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles										
catégorie professionnelle	Tab. Femmes	Tab. Hommes	écart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Valeur groupe	Effectif valides	Point points	Point absolu	Point salariés
Ouvriers		96.3	96.3		27	1	27			
Employés	25.0	66.7	41.7	4	3	1	7			
Techniciens et agents de maîtrise	73.3	77.4	4.1	15	53	1	68			
Ingénieurs et cadres	100.0	80.0	-20.0	3	10	1	13			
Total	68.2	82.8	14.6	22	93		115	14.60	14.60	3.20
indicateur calculable (1=où, 0=non) :								1		
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %)								14.60		
écart en nombre équivalent de salariés								3.20		
Note écart absolu de taux d'augmentation								25.00		
Note écart en nombre équivalent de salariés								35		
Note obtenue sur 35 (effectif = 107.00)										

Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité			
	Effectif Femmes	Taux Femmes	Résultat
Salariées revenant de congé maternité	1	100.0	100.00
indicateur calculable (1=où, 0=non) :			1
Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%)			100.00
Note obtenue sur 15 (effectif = 107.00)			15

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations				
	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Ensemble	Résultat
Salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations	3	7	10	3
indicateur calculable (1=où, 0=non) :				1
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations				3
Note obtenue sur 10 (effectif = 107.00)				5

Le score de la SPL est égal à 21+ 35+ 15+ 5 soit 76 points.

Il est à noter que sur le premier indicateur, celui de l'écart de rémunération annuelle, la SPL obtient un score de 21 sur 40 points. La perte de points se faisant sur un écart de rémunération plus favorable pour les femmes que pour les hommes dans la catégorie techniciens / agents de maîtrise et dans la tranche d'âge 40-49 ans.

IV.6 RELATIONS SOCIALES

a. COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

En 2021, 7 réunions du Comité Social et Economique se sont tenues dont 3 ont porté sur des thématiques relatives à la santé et la sécurité et notamment l'évolution du protocole sanitaire relatif à la crise COVID. Une 8^{ième} réunion était prévue en décembre 2021, mais les conditions sanitaires n'ont pas permis sa tenue. Celle-ci a été reportée au 19/01/2022 avec un nouveau point sur l'évolution du protocole sanitaire.

b. NEGOCIATIONS SOCIALES - ACCORDS COLLECTIFS

Dans le cadre du dialogue social, plusieurs accords collectifs ont pu être négociés et signés à l'unanimité des délégués syndicaux sur diverses thématiques. Ces accords viennent tout à la fois préciser les modalités d'applications de nouvelles règles et apporter des droits supplémentaires aux salariés. Dans ce cadre, 6 accords collectifs ont été signés :

- Accord de participation aux résultats - Avril 2021
- Accord - Règlement du Plan Epargne Entreprise - Juin 2021
- Accord - Règlement du Plan Epargne Retraite Collectif - Juin 2021
- Accord relatif aux dérogations exceptionnelles en matière de succession de CDD - Septembre 2021
- Accord relatif au don de jours de repos pour les parents d'enfants gravement malade ou pour l'assistance d'un proche handicapé et/ou gravement malade - Octobre 2021
- Accord relatif aux autorisations d'absence pour don de sang - Octobre 2021

Ces deux derniers accords sont en lien avec notre politique RSE notamment sur le plan sociétal.

c. NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Dans les entreprises dotées d'une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, l'employeur doit engager chaque année (à défaut d'accord de méthode) une négociation sur :

- La rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ;
- L'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail ;

La SPL EDDEN compte 4 organisations syndicales représentatives (CFTC, CGTR, UR974, FO) qui ont ainsi été convoquées à une première réunion préparatoire qui s'est tenue le 7/10/2021. A l'occasion de cette première réunion, il a été acté la liste des informations et la date à laquelle elles seront transmises aux organisations syndicales, ainsi que calendrier des réunions :

- Date de remise des documents préparatoires à la NAO : 3/11/2021
- Première réunion : 10/11/2021
- Deuxième réunion : 19/11/2021
- Troisième réunion : 24/11/2021

A titre informatif, les documents suivants ont été remis aux partenaires sociaux :

Données génériques sur les emplois et les qualifications

- Données sur les effectifs CDI-CDD-PEC au 31/08/2021 par qualification et par sexe
- Pyramide des âges
- Pyramide d'ancienneté

Données sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée

- Evolution de la masse salariale brute (de septembre 2019 à Août 2021)
- Salaire moyen / médian par sexe (référence année 2020 et décembre 2020)
- Salaire moyen brut par catégorie socio-professionnelle (Ouvrier/Employé ; Technicien/AM ; Cadre)
- Durée du travail : Temps complet, Temps partiel, Forfait jour
- Absences (congés, maladie)

- Epargne salariale : participation 2020

Données sur l'égalité professionnelle et la Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Salaire moyen brut par sexe, par catégorie socio-professionnelle (Ouvrier/Employé ; Technicien/AM ; Cadre)
- Accord don de jours de repos (solde des jours utilisés)
- Données sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Accords collectifs au sein de la SPL EDDEN et mesures Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Données liées à l'index égalité professionnelle Homme/Femme

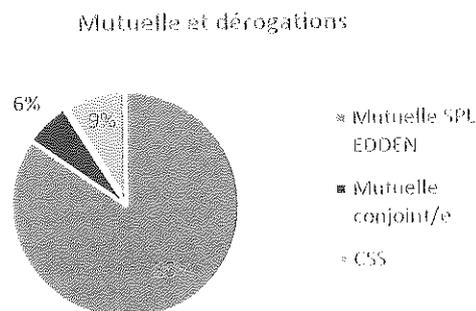
A l'occasion des trois réunions, plusieurs thématiques ont pu être abordées et négociées qui ont pu aboutir à un accord de principe à l'unanimité des organisations syndicales sur les points suivants :

- o La rémunération :
 - Versement d'une Prime Exceptionnel de Pouvoir d'Achat qui serait versée à fin décembre 2021
 - Augmentation de la valeur du point d'indice liée à la grille de classification de la SPL EDDEN avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022
- o Le temps de travail, Partage de la valeur ajoutée
 - o Discussion sur le temps de trajet Domicile-Travail ne pouvant être considéré comme du temps de travail effectif, mais comme un temps de trajet supplémentaire pour les chefs d'équipe réalisant l'acheminement des ouvriers sur site
 - o Mise en place d'un Compte Epargne Temps
- o L'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail ;
 - La mise en place d'un accord égalité professionnelle Hommes/Femmes visant plus spécifiquement à réduire les éventuelles inégalités en matière de Formation, Promotion, et Articulation vie professionnelle / vie personnelle
 - L'Adhésion de la SPL EDDEN à la Charte de la Diversité porté par le réseau « Les entreprises pour la cité » afin de s'engager sur les points suivants :
 - ✓ **Sensibiliser et former nos dirigeants et managers** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
 - ✓ **Promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
 - ✓ **Favoriser la représentation de la diversité de la société française** dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
 - ✓ **Communiquer sur notre engagement** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
 - ✓ Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.**
 - ✓ **Evaluer régulièrement les progrès réalisés** informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.
- o Une augmentation du budget des œuvres sociales du Comité Social et Economique de 0.05% pour l'exercice 2022, passant de 0.45% à 0.50%

IV.7 AVANTAGES SOCIAUX

A. Mutuelle et dérogation au 31/12/2021

Complémentaire santé	Nombre
Mutuelle SPL EDDEN	106
Mutuelle conjoint/e	8
CSS	11
TOTAL	125



L'adhésion à la Mutuelle revêt un caractère obligatoire, sauf cas dérogatoires autorisés par la loi. L'organisme retenu pour assurer les services de la Mutuelle était l'AGRR et l'UMS en 2020. À la suite d'un appel d'offre, dès le 1^{er} janvier 2021, la Prudence Créole – AFOI a été choisie pour assurer la complémentaire santé de la SPL.

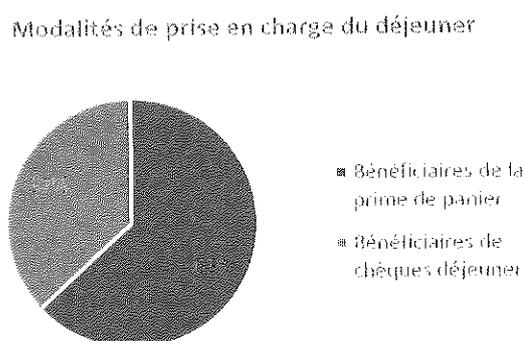
A noter que la SPL EDDEN prend en charge la moitié du coût de la Mutuelle pour ses salariés tout en neutralisant le surcout éventuel pour le salarié du fait du changement de mutuelle d'une structure à l'autre.

B. Prévoyance

La convention collective prévoit que l'ensemble des salariés de la SPL EDDEN soit adhérent au régime de prévoyance mis en place dans l'entreprise. L'organisme retenu pour assurer les services de la Prévoyance est la CRR.

C. Tickets restaurant / primes de panier

Modalités de prise en charge du déjeuner	Nombre
Bénéficiaires de la prime de panier	79
Bénéficiaires de chèques déjeuner	46
TOTAL	125



D. Epargne Salariale

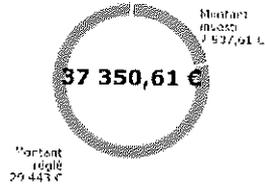
En 2021, une réserve spéciale de participation de 37350,61€ a été versée aux salariés en lien avec le résultat de l'exercice 2020, selon les modalités définies dans l'accord collectif. Les salariés ont pu choisir entre le versement du montant de leur participation sur un plan épargne entreprise avec les avantages fiscaux associés ou en être bénéficiaire immédiatement.

Ci-après un récapitulatif du traitement de la participation :

TRAITEMENT DE LA PARTICIPATION

MONTANT NET
37 350,61 €

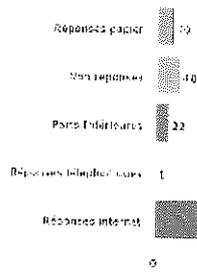
RÉPARTITION DE LA PRIME



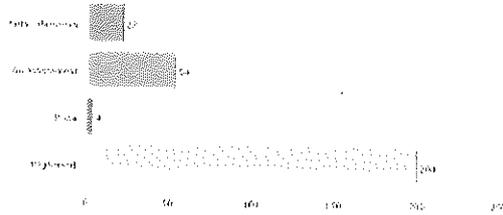
RÉPARTITION DES VERSEMENTS



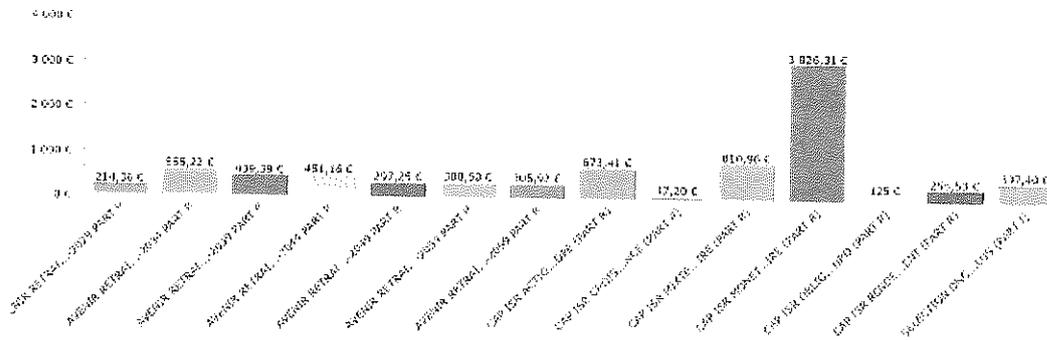
TYPES DE RÉPONSES



PROFILS DE PLACEMENT DES BÉNÉFICIAIRES



RÉPARTITION PAR FORME DE PLACEMENT



IX. TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de fonctionnement de La SPL EDDEN, intégrant la notion de contrôle analogue, permettent aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de La SPL EDDEN dispose que :

« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».

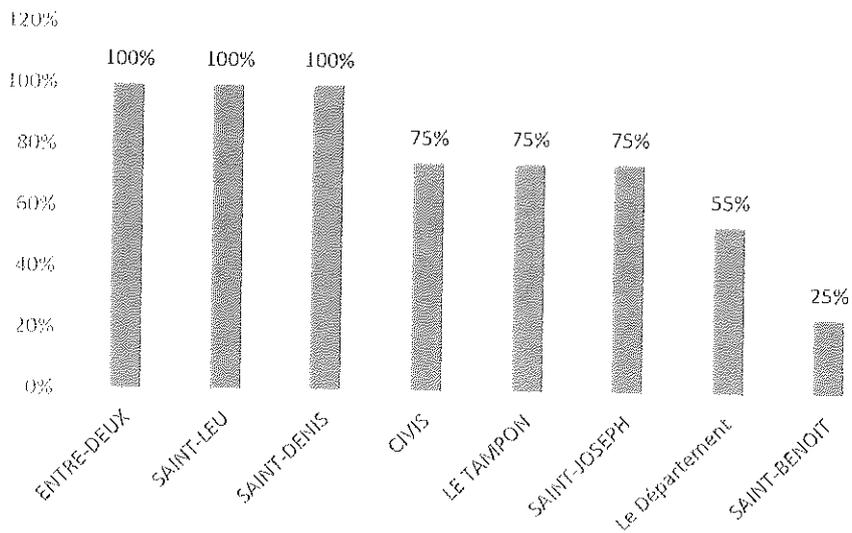
La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL EDDEN.

Le présent rapport présente le taux de présence des actionnaires de La SPL EDDEN pour chaque instance de gouvernance : Comité Technique et d'Engagement, Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité de Suivi et de Contrôle Analogue. Ces documents ont notamment été transmis à l'ensemble des Actionnaires afin de permettre à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentant dans les différents Comités de gouvernance de La SPL EDDEN pour l'année 2021.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents Actionnaires de La SPL EDDEN ont été transmis par lettre à leur collectivité de désignation pour information.

Taux de présence en Conseil d'Administration

	CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2021				TAUX MOYEN PAR COLLECTIVITE
	Dates des réunions				
	15 AVR.	28 MAI	02 SEPT.	10 DEC.	
Le Département	30%	30%	90%	70%	55%
CIVIS	100%	100%	50%	50%	75%
SAINT-DENIS	100%	100%	100%	100%	100%
LE TAMPON	100%	100%	0%	100%	75%
ENTRE-DEUX	100%	100%	100%	100%	100%
SAINT-JOSEPH	100%	0%	100%	100%	75%
SAINT-BENOIT	100%	0%	0%	0%	25%
SAINT-LEU	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de participation par réunion	91,25%	66,25%	67,50%	77,50%	



Taux de présence en Assemblée Spéciale

	Dates des réunions				Taux de participation par collectivité
	15 AVR.	28 MAI	02 SEPT.	10 DEC.	
	SAINT-JOSEPH	100 %	0 %	100 %	
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-DENIS	100 %	100 %	100 %	0 %	75 %
SAINT-BENOIT	100 %	0 %	0 %	0 %	25 %
SAINT-LEU	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ENTRE-DEUX	0 %	100 %	100 %	100 %	75 %
LES AVIRONS				100 %	100 %
SALAZIE				100 %	100 %
SAINT-PIERRE				100 %	100 %
SAINT-LOUIS				0 %	0 %
PETITE-ILE				0 %	0 %
Taux	83,33 %	66,67 %	83,33 %	63,64 %	

Taux de présence en Assemblée Générale

Taux de présence

Actionnaires	Capital en Euros	6 mai 2021	Total actions
Département de la Réunion	1 200 000	Présent	1 200 000
CIVIS	100 000	Présent	100 000
Saint Denis	25 000	Absent	0
Le Tampon	25 000	Présent	25 000
L'Entre-Deux	25 000	Absent	0
Saint Joseph	25 000	Vote par correspondance	25 000
Saint Benoît	25 000	Absent	25 000
Saint Leu	25 000	Présent	0
Taux de présence 2020			62,50%

Présence aux Comités Technique et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède tous les ans à la désignation des membres du Comité Technique et d'Engagement issus du Conseil d'Administration.

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL EDDEN et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteur du projet d'aménagement.

Le Comité Technique et d'Engagement instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL EDDEN, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier obtient un avis technique favorable du Comité Technique et d'Engagement, il est transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique et d'Engagement.

Ce comité est institué afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

Composition minimale du Comité Technique et d'Engagement :

	Avant les élections départementales de juin 2021	Depuis le 02 septembre 2021
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Jacqueline HENRY	Eglantine VICTORINE
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Claudette GRONDIN	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Adèle ODON
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : Anne-Flore DEVAUX Suppléant : Marilyne SOUBADOU	Titulaire : René SOTACA Suppléant : Virgile KICHENIN
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : Philippe LECONSTANT Suppléant : Alix GALBOIS	Titulaire : Camille CLAIN Suppléant : Valérie RIVIERE
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphanou DIJOUX Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphanou DIJOUX Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT

Avant les élections départementales de juin 2021

		DATES DES COMITES	
		16/03/21	28/05/21
Nombre de CTE		1	1
Elue déléguée Jacqueline HENRY		Présente	Présente
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU		
	Anne-Flore DEVAUX		
	Philippe LECONSTANT		
	Jean-Pascal MANGUE	Présent	Présent
	Jacky CODARBOX	Présent	Présent
	Jean-Denis NAZE	Présent	
Membres suppléants	Claudette GRONDIN		
	Marie-Lyne SOUBADOU		
	Alix GALBOIS		
	Stephano DIJOUX		
	Jean-Pierre THERINCOURT		
	Marie-Annick ANDAMAYE		Présente

Après les élections départementales de juin 2020

		DATES DES COMITES
		22/11/21
Nombre de CTE		7
Elue déléguée Eglantine VICTORINE		Présente
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	
	René SOTACA	Présent
	Camille CLAIN	
	Jean-Pascal MANGUE	Présent
	Jacky CODARBOX	Présent
	Adèle ODON	
Membres suppléants	Virgile KICHENIN	
	Valérie RIVIERE	
	Stéphano DIJOUX	
	J-Pierre THERINCOURT	

Présence aux Comités de Suivi et de Contrôle Analogue

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du Comité de Suivi issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.**

Afin de se conformer à l'article 28 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, **un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités.**

Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL E.D.D.E.N. Il devra formuler les avis du comité et en rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL E.D.D.E.N.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL E.D.D.E.N. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Composition minimale du Comité de suivi et de Contrôle Analogue :

	Avant les élections départementales de juin 2021	Depuis le 02 septembre 2021
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Jacqueline HENRY	Eglantine VICTORINE
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Claudette GRONDIN	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Valérie RIVIERE
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : Anne-Flore DEVAUX Suppléant : Marilynne SOUBADOU	Titulaire : Adèle ODON Suppléant : Camille CLAIN
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : Philippe LECONSTANT Suppléant : Alix GALBOIS	Titulaire : Sidoleine PAPAYA/ Suppléant : Augustin CAZAL
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT	Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE
	Titulaire : Jean-Denis NAZE Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE	

Avant les élections départementales de juin 2021 :

		DATES DES COMITES			
		16/02/21	16/03/21	29/04/21	20/05/21
Nombre de CSCA		3	1	3	2
Elue déléguée Jacqueline HENRY		Présente	Présente	Présente	Présente
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	Présente			Présente
	Anne-Flore DEVEAUX	Présente			
	Philippe LECONSTANT				
	Jean-Pascal MANGUE	Présent	Présent		
	Jacky CODARBOX	Présent	Présent	Présent	Présent
	Jean-Denis NAZE		Présent	Présent	
Membres suppléants	Claudette GRONDIN				
	Marie-Lyne SOUBADOU				
	Alix GALBOIS				
	Stephano DIJOUX				
	Marie-Annick ANDAMAYE				
	Yves MAILLOT	Présent			

Après les élections départementales de juin 2021 :

		DATES DES COMITES
		21/11/21
Nombre de CSCA		5
Elue déléguée Eglantine VICTORINE		Présente
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	
	Adèle ODON	
	Sidoleine PAPAYA	
	Jean-Pascal MANGUE	Présent
	Jacky CODARBOX	Présent
	Valérie RIVIERE	
Membres suppléants	Camille CLAIN	
	Augustin CAZAL	
	Stéphano DIJOUX	
	M. Annick ANDAMAYE	

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, il est à noter les éléments déclinés ci-dessous :

- ❖ Remise du Trophée des EPL 2021 à la SPL EDDEN par le Président de la Fédération Nationale des EPL Monsieur Patrick JARRY, à La Réunion le 24 janvier 2022.
- ❖ Inauguration de la pépinière Bois de Fer, à Saint-Pierre.
- ❖ Signature d'une convention de partenariat entre le Parc national de La Réunion et la SPL EDDEN
- ❖ Signature d'une convention de partenariat entre Pôle emploi Réunion et SPL EDDEN
- ❖ Signature d'une convention de partenariat entre le Parc national de La Réunion et la SPL EDDEN
- ❖ Préparation du déménagement des locaux de la SPL EDDEN Nord
- ❖ Vote par la commune du Tampon de deux CPI portant sur :
 - Un appui technique sur la cartographie, la géolocalisation ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers ;
 - La récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes.
- ❖ Remplacement de Monsieur Jacky CODARBOX, représentant la commune de Saint-Leu, par Madame Marjorie LENCLUME, par délibération du Conseil Municipal de Saint-Leu le 24 février 2022.

